Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 46 (1961)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81, Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, juin 1961 — 46e année — Paraît chaque mois

6

Le 58e Congrès Raiffeisen suisse des 7 et 8 mai à Lausanne

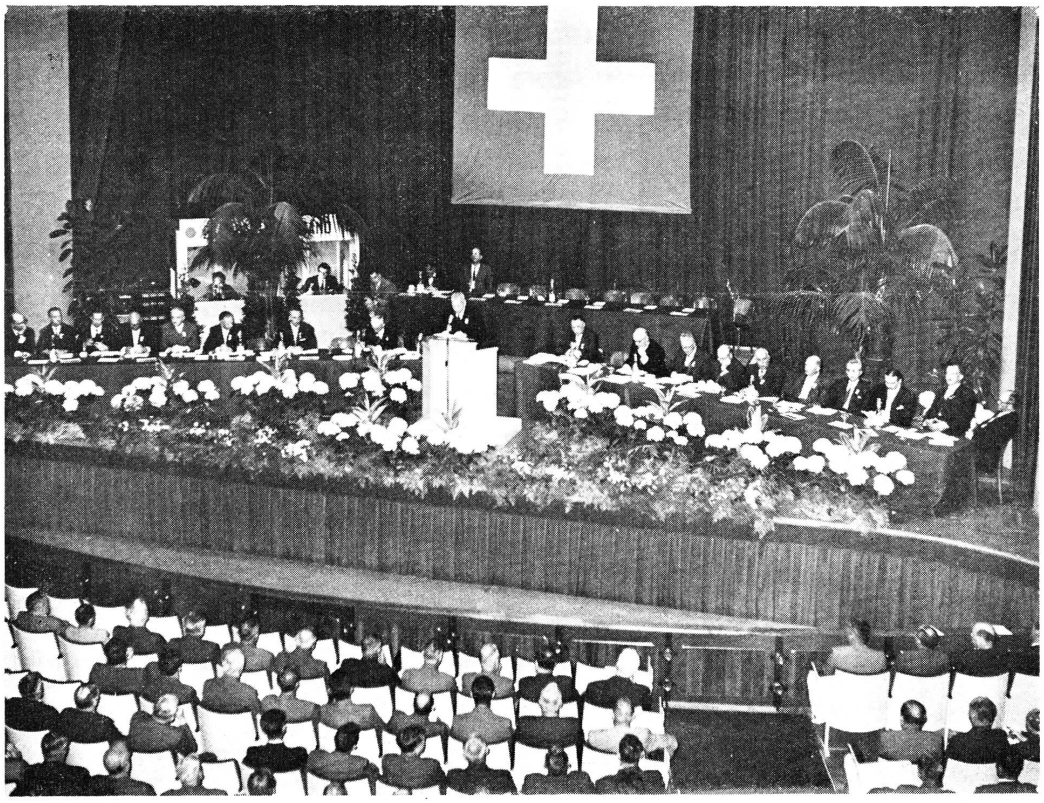

Les officiels à l'assemblée plénière dans la Salle du Théâtre de Beaulieu.

En une démonstration imposante des classes moyennes et agricoles, 1800 raiffeisenistes suisses, entourés de leurs hôtes d'honneur et de leurs chefs, ont proclamé leur volonté d'entraide et leur confiance en leurs propres efforts pour le renforcement de leurs communautés autonomes et pour l'élévation du niveau moral des populations rurales. Cette manifestation d'un sain optimisme s'est déroulée dans une ambiance de compréhension mutuelle et d'union nationale.

Afin de donner à toutes les Caisses affiliées un aperçu complet des délibérations des assemblées officielles et de permettre à tous les raiffeisenistes suisses de vivre en quelque sorte les péripéties des mémorables journées du Congrès de Lausanne, nous en présentons, ci-après, un film aussi expressif que possible.

Prélude

Lausanne, la ville hospitalière et souriante capitale de la Riviera du Léman, Lausanne avec son lac qu'ont chanté les poètes et au bord duquel ont vécu tant de peintres, a ouvert toutes grandes ses portes pour accueillir ses hôtes avec la délicatesse d'esprit qui la caractérise. Un temps des plus favorables — après les menaces de pluie de la veille — a largement contribué à rendre agréable le court séjour des visiteurs.

La réception ne pouvait être plus chaleureuse sur cette terre par excellence du mutualisme du crédit, la terre vaudoise ne fut-elle pas le champ d'expérience des idées du pionnier Traber puisque la première Caisse Raiffeisen romande y fut fondée en 1906, à Valleyres-sous-Rances, par le pasteur Rochat. Et d'ailleurs, les autorités du canton, comme celles de la

Grâce à son dynamisme et à ses réalisations, le mouvement Raiffeisen suisse a conquis une place importante dans l'économie du pays. Aussi, ses réunions annuelles débordent-elles du cadre de simples assemblées de délégués pour devenir de véritables manifestations d'un mouvement populaire de renaissance des forces vives de la nation.

Le Congrès de Lausanne a été une nouvelle revue des volontés réalisatrices, des forces constructives de notre mouvement coopératif, une démonstration de splendide unité, de concorde entre citoyens suisses, concorde qu'aucun dissolvant n'entame malgré les diversités des races, des langues, des conceptions politiques et religieuses. Par son action directe, économique et sociale, le raiffeisenisme constitue un important facteur de la plus saine rénovation nationale, donc de conservation de la patrie libre et démocratique.

ville, ont rivalisé d'ardeur pour marquer leur communauté de sentiments par leurs messages de bienvenue aux délégués et leurs marques de sympathie envers un mouvement qui se réclame de la solidarité agissante au sein des communes rurales autonomes.

Vers les heures de midi du dimanche 7 mai, la plupart des congressistes avaient déjà mis pied à terre à Lausanne et pris leurs quartiers réservés dans les différents hôtels. Pour donner le plus de charme possible à leur voyage et rendre leur séjour instructif, des excursions avaient été organisées à leur intention. Les uns s'en vont en car par la route de la Corniche à travers les vignes du Lavaux pour atteindre Vevey et rentrer en bateau pendant que d'autres font le trajet inverse. Une autre cohorte s'en va vers Rolle en utilisant de semblables moyens de locomotion. Les Conseils de l'Union et la Direction centrale, qui avaient déjà tenu séance la veille, s'en allaient avec leurs invités vers Chillon pour la visite du château suivie d'une agape pleine de cordialité à la Taverne de Chillon. A tous, le Pays de Vaud s'est étalé dans sa beauté avec son lac incomparable, ses terrasses escarpées du vignoble, véritables jardins suspendus entre le ciel et l'eau, sa riche campagne verdoyante.

Joignant l'utile à l'agréable, les raiffeisenistes accourus de tous les cantons vont remplir consciencieusement leur mandat. Dans l'ordre établi, le programme du Congrès va se dérouler sans à-coup, réglé qu'il est avec un soin tout méticuleux par le secrétariat de l'Union. Le bureau de renseignements, ouvert en permanence à la gare, permet les mises au point utiles. Et déjà la première séance de travail va s'ouvrir en cette fin d'après-midi du dimanche.

Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement

Malgré l'importance accrue de cette si utile institution, ses organes dirigeants continuent avec raison d'en organiser l'assemblée annuelle dans le cadre du Congrès de l'Union. C'est devenu une tradition des plus heureuses et la participation chaque année plus dense témoigne de la raison d'être d'une organisation coopérative au premier chef dont les services sont toujours plus appréciés.

Cette 19e assemblée générale ordinaire s'est tenue le dimanche 7 mai, à 17 heures, au Buffet de la gare, dans la salle des 22 Cantons. Le conseil d'administration s'était préalablement réuni une demi-heure plus tôt pour prendre les dernières dispositions.

L'assemblée s'est déroulée conformément à l'ordre du jour établi. Une heureuse innovation y avait été apportée en ce sens qu'une installation de traduction simultanée a permis aux délégués romands de suivre les délibérations dans leur langue maternelle pendant leur exposé en allemand. Un reportage complet en sera fait dans le prochain numéro de ce journal. Nous pouvons cependant d'ores et déjà affirmer qu'elle connut un plein succès tant par la participation — un record de 400 délégués — que par la valeur des rapports qui y furent présentés.

Qu'il nous suffise de dire, pour l'instant et pour caractériser le développement de cette institution d'utilité publique comme aussi les efforts des dirigeants pour augmenter toujours plus la somme des services et pour en élargir constamment le cercle, que l'an dernier la Coopérative de cautionnement a souscrit 674 nouveaux engagements pour une somme globale de 5,7 millions de francs, qu'à ce jour, c'est-à-dire au cours de ses 19 années d'existence, elle a couvert 4841 prêts pour un montant total de 33,8 millions, et qu'à l'avenir elle s'offrira à couvrir également, sous certaines conditions, des crédits en compte courant amortissables, c'est-à-dire dont le nominal se réduira régulièrement d'année en année. Quarante-six nouvelles Caisses ont adhéré à la Coopérative en cours du dernier exercice, ce qui porte son effectif à 675 sur les 1066 Caisses que comptait l'Union au 31 décembre 1960.

Fruit du bel esprit de solidarité et d'entraide qui règne au sein du mouvement Raiffeisen suisse, la Coopérative de cautionnement voit s'ouvrir devant elle un bel avenir qui la rendra toujours plus vivante, plus agissante, toujours mieux à même de remplir la mission bienfaisante que lui ont conférée ses fondateurs.

NOTE DE LA RÉDACTION

Ce numéro est réservé spécialement au reportage du 58e Congrès Raiffeisen suisse.

Différents articles et comptes rendus tels ceux des assemblées des Fédérations valaisanne et jurassienne et ceux d'assemblées jubilaires ou ordinaires de Caisses locales ont dû être renvoyés au prochain numéro. Nous nous en excusons auprès de nos correspondants et lecteurs.

ÉCHANGE

Au restaurant de la Placette, à Lausanne, le lundi 8 mai un manteau (grandeur 48) a été échangé contre un autre plus petit (grandeur 44).

Pour l'échange, prière de s'adresser à M. *Victor Berrut, Troistorrents* (Valais), téléphone (025) 4 31 12.

La soirée de réception

Selon la coutume, le Congrès Raiffeisen débute officiellement par cette première rencontre générale qui a lieu dans la salle du Grand Restaurant de Beaulieu, au Comptoir suisse, pavoisée aux couleurs fédérales et cantonales. Pour traditionnelle qu'elle soit, cette manifestation n'en a pas moins une grande importance dans le déroulement du programme et n'en est pas moins la mieux goûtée. L'auditoire composé des 1800 délégués venant de tous les cantons et des régions de nos quatre langues nationales vibre à l'unisson aux accents du pays tant par l'audition du programme musical artistique et folklorique de choix que par les flots d'éloquence qui apportent les souhaits de bienvenue et traduisent les sentiments de sympathie qui créent l'harmonie des cœurs.

Lausanne et sa campagne ont d'ailleurs bien fait les choses en s'assurant le concours de leurs plus réputées sociétés artistiques, le célèbre « Ensemble romand de musique de cuivre » de Radio-Lausanne, sous la direction successive de MM. Roger Volet et Gérard Chaillet, « La Chanson de Lausanne », groupe costumé dirigé par M. Frank Guibat, et « La Musique du Folly » de Vevey avec son groupe de danseurs.

Après une vibrante ouverture des virtuoses du cuivre, et comme le veulent la coutume et les convenances, la direction de l'Union se doit de saluer l'assistance et de lui transmettre son message de bienvenue. Elle le fait par la voix sonore, chaude et prenante, de son sous-directeur, *M. A. Edelmann,* Dr en droit. Ce salut et ces souhaits, présentés dans les quatre langues nationales, a l'heur de faire communier toute la salle aux mêmes joies et aux mêmes sentiments. Se trouvant en Romandie, l'orateur s'adresse en tout premier lieu à l'auditoire romand auquel il réserve des termes particulièrement choisis :

Messieurs les invités,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre Congrès annuel, j'ai l'insigne honneur de vous apporter le salut amical et reconnaissant de l'Organisation Raiffeisen suisse.

A vous tous, Messieurs les invités de Lausanne et d'ailleurs, Mesdames et Messieurs les délégués, représentant toutes les régions du pays, l'Union suisse exprime sa déférée gratitude pour cette marque de sympathie que vous lui témoignez à nouveau.

Avec l'amabilité et le charme qui ont déjà fait sa renommée, Lausanne nous accueille sur son sol, sur cette terre du Pays de Vaud, terre sacrée dans les flancs de laquelle repose notre cher et vénéré Général Guisan. Ce grand Vaudois qui, par sa force de caractère et sa droiture, est devenu le premier soldat suisse, restera, pour nous tous, le symbole du défenseur de la liberté et des droits de l'homme. Nous aimons cette terre généreuse et féconde parce que c'est celle d'un peuple ami de la liberté.

Nous sommes particulièrement heureux de tenir à nouveau nos assises annuelles dans l'accueillante métropole lausannoise et vous souhaitons à tous la plus cordiale bienvenue.

Démonstration par excellence d'unité nationale, le Congrès Raiffeisen, avec ses quelque 1800 participants, reflète pleinement l'image réduite de la Suisse unie et diverse ; diverse par les éléments qui la composent, de langues et de cultures différentes ; diverse aussi par les professions, les appartenances politiques et les convictions religieuses, mais unie par la volonté de solidarité et d'entraide, par la volonté de liberté et d'indépendance.

La communauté Raiffeisen, s'inspirant de l'exemple que donne le peuple suisse au monde entier, consacre, année après année, cet idéal que nous chérissons pardessus tout, celui de l'union dans la diversité, le fédéralisme, élément vital de notre pays et de notre organisation.

Et vous, chefs Confédérés de Suisse romande, restez indéfectiblement les fidèles gardiens de ce fédéralisme. Luttez contre la centralisation dans l'Etat, afin de maintenir intactes l'originalité et l'autonomie de ses membres. Et dans le même sentiment de devoir et de fidélité, restez aussi les gardiens vigilants des principes, des particularités et de l'indépendance de notre mouvement.

C'est dans cet esprit que je salue, chez nos amis vaudois, les délégués de la Suisse romande, de Genève, de Neuchâtel et de Fribourg, du Valais et du Jura. Raiffeisenistes romands, soyez les bienvenus !

Ces paroles, pleines de délicatesse, suivies de semblables adresses à l'intention des congressistes des trois autres langues, vont droit au cœur des participants. L'harmonie confédérale témoigne ainsi de la réalité et de la force de la grande famille Raiffeisen suisse.

Encadrés de productions artistiques, les souhaits de bienvenue des autorités de la ville et du canton prennent un cachet de beauté et de sympathie qu'apprécie intimement l'auditoire. C'est tout d'abord la ville de Lausanne qui veut dire sa joie d'accueillir les raiffeisenistes suisses et son dynamique syndic, *M. Chevallaz,* n'aura pas de peine à les convaincre qu'en sa ville ils se trouvent bien chez eux :

A la soirée de réception, M. A. Edelmann, Dr en droit, sous-directeur, apporte le salut de l'Union centrale.

Monsieur le président, Mesdames,
Messieurs, chers amis confédérés,

La ville de Lausanne et sa municipalité sont heureuses de vous recevoir dans leurs murs et souhaitent à votre Congrès la plus cordiale des bienvenues. D'abord parce que c'est une joie de recevoir ici cette grande Landsgemeinde de toute la Confédération, ensuite parce que c'est vous les gens de Raiffeisen. Nous n'ignorons pas, en effet, le rôle utile que vous jouez dans la défense paysanne et, à ce titre, notre ville vous dit son estime.

Paroles de circonstance direz-vous, politesse d'occasion, compliment d'usage à l'intention d'autres Confédérés. Non, Mesdames et Messieurs, il y a plus que cela. Certes, la collaboration entre la ville et la campagne, la solidarité du paysan et du citadin sont le thème de beaucoup de discours de cantine et de bien des phrases oratoires, de bien des décors en carton-pâte, de bien des affirmations gratuites, de bien de ces bons sentiments à la fois généreux et vagues. Ce problème

ville-campagne ne saurait être traité à la légère. Dans le temps où nous vivons, il doit être étudié, apprécié sans facilité, sans complaisance, avec netteté et fermeté.

La croissance de nos villes a pris ces dernières années un rythme accéléré. En dix ans, l'agglomération lausannoise a passé de 125 000 à 160 000 habitants. Les autres villes suisses marquent des augmentations identiques. Chaque jour voit, pour des quartiers nouveaux, pour des routes, pour des usines, un morceau du territoire agricole qui disparaît. Chaque jour voit la main-d'œuvre indispensable abandonner la terre, attirée par les conditions de vie et de travail dans les villes. On en conçoit de l'inquiétude à la campagne, de l'inquiétude aussi à la ville.

Ce n'est pas impunément, en effet, ce n'est pas sans risque que notre pays accroît sa prépondérance citadine, sa spécialisation industrielle, son caractère de grande usine travaillant pour les marchés mondiaux. Ce n'est pas sans risque qu'il accentue un certain déséquilibre de son économie. Ces risques doivent être connus. La fragilité d'une économie à prépondérance industrielle ne doit pas nous échapper. La possibilité des crises ne saurait être sous-estimée. Il faut dans notre développement industriel garder la raison, éviter la démesure, prendre des risques, mais des risques calculés, freiner la spéculation démentielle pouvant avoir ou ne pas avoir le culte des sociétés étrangères qui trouvent chez nous un refuge fiscal provisoire.

Et pourtant, il n'existe pas de machine à remonter le temps, on ne reviendra pas en arrière. On ne saurait imaginer dans l'Europe et dans le monde d'aujourd'hui que nous puissions vivre seul, dans une Suisse autarcique, dans une Suisse à prépondérance agricole, détachée de ses villes et libérée de ses industries. Ce serait une vue de l'esprit. L'agriculture elle-même serait d'ailleurs très loin d'y trouver son compte, car il se trouve, à bien examiner les choses, que les intérêts paysans ne sont pas contradictoires au développement industriel, qu'ils en sont même assez étroitement complémentaires. L'intérêt de l'agriculture n'est donc pas de bloquer artificiellement, par une sorte de malthusianisme économique, l'effort d'équipement de notre industrie et de notre tourisme. Son intérêt est au contraire d'y participer à telle enseigne que les régions qui sont dans notre pays et ailleurs actuellement les plus prospères et les plus productives de l'agriculture sont aussi celles qui marquent la plus grande activité industrielle.

Certes, cette solidarité n'est pas automatique. Elle est affaire de volonté et d'organisation. Elle est subordonnée à la condition stricte que l'industrie, partie prépondérante, dynamique et pléthorique, aie concience de l'élément d'équilibre, de la formidable réserve économique et sociale que représente la paysannerie suisse, à cette condition stricte que nos paysans aient au revenu national une part équitable, qu'ils aient droit à la prospérité générale, qu'il leur soit donné à eux aussi des moyens d'équipement nécessaire dans les conditions de la concurrence actuelle. C'est ainsi, dans les actes et non dans les paroles, que la prospérité de l'agriculture sera complémentaire de l'essor de l'industrie et du tourisme et qu'une solidarité réelle existera entre villes et campagne.

C'est dans cet esprit que la ville de Lausanne souhaite à votre organisation, à ces Caisses Raiffeisen qui contribuent à la force et au maintien de notre agriculture, la plus cordiale des bienvenues.

M. Chevallaz, syndic de Lausanne, trouve, dans les applaudissements nourris, le merci de l'auditoire pour les fortes paroles de réconfort et de compréhension qu'il vient de prononcer à l'égard de nos milieux campagnards.

* * *

A Lausanne, les raiffeisenistes se sentent bien entourés, preuve en soit qu'après le salut de la ville, ils ont encore la riche aubaine de recevoir celui des hautes autorités du canton par la voix de M. *le conseiller d'Etat Guisan,* chef du Département de l'agriculture. Nous attachons une telle importance à ce message qu'il nous plaît de le reproduire aussi en entier.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le syndic de la ville de Lausanne vient de vous dire le plaisir qu'a la capitale de notre canton à vous recevoir. Et, parlant au nom de l'Etat de Vaud, je suis heureux que la première ville vaudoise soit en mesure de vous offrir des installations de nature à vous satisfaire.

Le conseiller d'Etat Guisan apporte le salut du Gouvernement vaudois.

Il m'appartient au nom du Conseil d'Etat de vous souhaiter la bienvenue. Pourquoi, Mesdames et Messieurs, êtes-vous venus cette année dans le canton de Vaud ? Vous y êtes sans doute venus, rien n'y est plus naturel, pour votre plaisir et j'espère que vous en avez eu, puisqu'aujourd'hui certains groupes sont allés à Chillon et d'autres à Rolle et qu'ainsi notre canton a été en mesure de vous offrir ses plus beaux paysages par le temps le plus favorable.

Mais, vous n'êtes pas venus seulement pour votre plaisir. Vous êtes venus aussi pour manifester votre amitié aux collègues que vous comptez dans le canton de Vaud. Et ces collègues sont importants et jouent un rôle au sein des Caisses Raiffeisen, puisque les Caisses vaudoises sont au nombre de 75, qu'elles comptent 6857 sociétaires et que le bilan dépasse 82 millions. Nous sommes heureux, au nom de ce canton, de dire notre reconnaissance pour le bien que vos Caisses ont fait pour nos concitoyens de la campagne.

De la campagne, nous en sommes tous plus ou moins et il en est parmi vous qui en sont complètement, comme le représentant vaudois au sein de votre Comité central, M. le préfet Samuel Chevalley. Mais même M. le syndic de Lausanne et même celui qui vous parle pouvons prétendre être de plus ou moins près de la campagne, que nous y ayons des parents ou que nous ayons des biens.

Et pour cette campagne, les Caisses Raiffeisen font beaucoup. Dans une époque où l'on pense volontiers que les solutions doivent être dictées par l'Etat, vous pensez, Messieurs les délégués, que certaines solutions doivent être trouvées dans l'entraide mutuelle. Et c'est là l'origine de votre effort de libération et de mieux être social pour notre agriculture. Et nous ne nous étonnerons pas de trouver à l'origine des Caisses suisses un curé de Thurgovie, et à l'origine des Caisses vaudoises un pasteur de ce canton. Et cette solidarité, vous voulez la pratiquer dans le fédéralisme alors que l'organisation à la mode prônerait peut-être la centralisation et considérerait comme irrationnel, pour prendre l'exemple de mon canton, d'avoir 75 Caisses répandues sur son territoire. Au contraire, vous voulez que ces Caisses soient locales et vous voulez qu'elles travaillent dans un rayon délimité. Et ceci, vous contribuez au maintien de la vitalité de nos campagnes ; vous contribuez à la vitalité de tous ces centres locaux sans lesquels notre pays fédéraliste n'existerait pas.

Cette solidarité est fédéraliste et désintéressée puisque ceux d'entre vous qui se vouent au bien des Caisses remplissent leur fonction à titre gratuit et que les sociétaires, sans doute, touchent un intérêt sur leur part sociale, mais ne participent pas à la distribution d'un dividende.

Mesdames et Messieurs, les Caisses Raiffeisen ont une grande tâche à remplir dans notre pays, dans notre canton de Vaud pour y maintenir nos traditions fédéralistes, pour y maintenir le sens de la solidarité, pour y maintenir bien haut

cette maxime : « Aide-toi et le ciel t'aidera ». Au nom des Vaudois, je vous remercie.

Le message du représentant du Conseil d'Etat vaudois a touché tous les cœurs et les applaudissements de la salle lui sont un témoignage de reconnaissance pour le chaleureux accueil réservé aux délégués raiffeisenistes suisses et pour les encouragements qu'ils ont reçus à poursuivre leur œuvre d'utilité publique.

* * *

Au concert de gala de « L'Ensemble romand de musique de cuivre » succède le programme folklorique tant attendu, chansons, musique et danses du pays qu'animent la « Musique du Folly » et « La Chanson de Lausanne ». Soirée inoubliable et de haute valeur par le juste équilibre de ses parties oratoire et artistique au cachet spécifiquement suisse, se terminant par « Le vieux chalet » de J. Bovet, que la foule reprend d'une seule voix,

Car Jean, d'un cœur vaillant,
L'a reconstruit plus beau qu'avant.
Là-haut, sur la montagne,
L'est un nouveau chalet.

L'âme nourrie aux plus saines sources de sentiments patriotiques, les congressistes regagnent lentement leurs quartiers, prêts à reprendre le même chemin de Beaulieu, au lendemain matin, pour la grande séance de travail.

La 58e assemblée plénière des délégués de l'Union Raiffeisen suisse

Au matin du lundi, les mandataires des 126 000 raiffeisenistes suisses convergent une seconde fois vers Beaulieu où doit se dérouler leur grande Landsgemeinde annuelle. Ils portent sur leur physionomie la tranquillité sereine des messagers d'une bonne cause, conscients qu'ils sont de l'importance de la mission solennelle qu'ils vont accomplir.

Bien avant 9 heures, l'animation grandit aux abords de l'imposant palais du Comptoir. Ayant subi un rapide contrôle des procurations, les délégués emplissent cette fois la somptueuse Salle du Théâtre. Les tribunes, expressément sonorisées, sont réservées aux délégués tessinois et romands. Munis d'appareils récepteurs, ceux-ci pourront entendre, dans leur langue, la lecture simultanée des rapports présentés en allemand et suivre les péripéties de la liquidation de l'ordre du jour. Ce procédé devenu traditionnel, a fait ses preuves. Il allège de notable façon le déroulement de l'assemblée qui, malgré la masse des participants de langues différentes, ne se départit pas du cachet de dignité et de solennité.

Sur l'estrade, dont le fond est drapé de l'étendard fédéral, prennent place le président, les membres des Conseils et de la Direction de l'Union entourant les orateurs du jour. On a transformé la rampe en une bordure de fleurs et de verdure. Aux premières places, dans la salle, se rangent les hôtes d'honneur, les invités et la presse, cette dernière soulignant, par sa présence, l'intérêt qu'elle porte à l'action du raiffeisenisme suisse.

A 9 heures précises, toute la salle est occupée. Une puissante mélodie annonce l'ouverture de la 58e assemblée des délégués. Le président de l'Union, M. Gall Eugster, Dr en médecine vétérinaire et ancien conseiller national, monte à la tribune alors que la liste des présences indique la participation de 596 Caisses affiliées représentées officiellement par 1773 délégués venus de tous les cantons. Le président leur adresse la bienvenue et enchaîne en déclarant l'assemblée ouverte :

A l'entrée du Comptoir.

Allocution d'ouverture du président de l'Union

Messieurs les invités,
Messieurs les délégués,

J'ai l'insigne honneur de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à la 58e assemblée générale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Nous sommes particulièrement sensibles à l'accueil chaleureux que vient de réserver la belle métropole lausannoise à nos 1800 délégués et ne pouvons que remercier ses autorités d'avoir tout mis en œuvre pour leur assurer un séjour des plus agréables.

L'an dernier, l'effectif de nos coopérateurs a été porté à 126 000, par un nouvel accroissement de 3000 sociétaires. Voilà bien la preuve incontestable que l'arbre raiffeiseniste est en pleine vigueur, faisant éclore sans cesse de nouveaux bourgeons. La récolte de l'an dernier s'est avérée des plus remarquables, comme vous pouvez le constater à l'audition des rapports de nos directeurs.

Il nous appartient donc tout d'abord de vous remercier, Messieurs les délégués, des soins tout particuliers que vous avez nouvellement voués à cet arbre géant, à la maturité de ses fruits, à cette récolte bénéfique dont vous êtes les producteurs directs. Vous avez largement mérité ces quelques heures de détente et de récréation propres à renforcer votre enthousiasme dans la poursuite de l'idéal communautaire.

Chaque Congrès marque une étape qui, au terme du chemin parcouru et face à l'avenir, nous incite à la méditation. Avons-nous accompli la mission prévue et atteint le but fixé ? Avons-nous contribué à l'évolution économique de nos villages, de nos vallées, des populations campagnardes en général, dans le cadre de la maxime : « L'argent du village au village » ?

Je crois que nous sommes en droit de répondre par un oui catégorique. Je ne veux toutefois pas m'étendre dans le do-

maine de chiffres que vous aurez d'ailleurs l'occasion d'entendre. Je tiens cependant à souligner la nécessité, plus impérieuse que jamais, du soutien de la campagne. La conjoncture sans précédent que nous vivons actuellement se traduit par une concentration à outrance des entreprises industrielles et artisanales dans les villes ou le long des voies de communication les plus importantes, concentration qui agit comme un aimant sur la main-d'œuvre de la campagne. Cet état de choses ne manque pas d'entraîner, d'une part, l'accroissement rapide des villes et des agglomérations industrielles et, d'autre part, la régression des populations rurales. Cette émigration vers la ville se trouve automatiquement favorisée par la conglomération du capital et des avantages fiscaux qui en découlent, ainsi que par l'augmentation des contributions qui grèvent la collectivité villageoise. Il sied de tenir compte également des plans de quartier visant à transformer la campagne en un lieu de repos pour les citadins, en lui interdisant toute expansion industrielle.

Le penchant matérialiste actuel engendre des idées bien bizarres. Il a été constaté, l'an dernier, que le 12 % que représente la population campagnarde, participait au revenu national à raison de 5 % seulement. Comment veut-on remédier à cette disproportion ? En aidant l'agriculture à améliorer son revenu ? Non, elle doit restreindre le nombre de ses servants jusqu'à ce qu'il atteigne le pourcentage correspondant à celui de sa part de revenu national. On y arrivera sans doute en poursuivant la politique actuelle de sous-évaluation du travail de la terre lors de l'estimation du salaire paritaire paysan. L'agriculteur doit gagner ce salaire en longues semaines, de 70 à 90 heures, y compris le dimanche, alors que les ouvriers rémunérés par l'industrie, l'artisanat ou par l'Etat, bénéficient de la semaine de cinq jours, limitée à 44 heures. Le malaise paysan ne repose cependant pas tellement sur l'inégalité des salaires, mais bien plutôt sur le surcroît de travail qui pèse lourdement sur la famille du terrien. Ce dernier facteur est pourtant la conséquence directe du premier. Malgré toute l'application voulue et les mesures appropriées d'économie, le fossé ne peut pas être comblé, pas plus d'ailleurs qu'avec les slogans d'évolution de structure, car les mêmes charges grèvent également les bonnes exploitations familiales dont la superficie correspond à la conception nouvelle. Si l'infériorité du salaire du paysan comparativement à celui des travailleurs des autres secteurs de l'économie et l'exode de la campagne vers la ville sont des facteurs connus dans d'autres parties du monde, notamment dans les pays de l'Ouest, pour ne pas parler de ceux de l'Est, ce n'est pas une raison pour capituler en s'accommodant de cet état de choses. Et si, par méconnaissance, la population citadine se désintéresse tout bonnement de nos problèmes, il nous incombe de les lui expliquer. Nous remercions M. Wahlen, président de la Confédération, d'avoir, à l'occasion de l'ouverture de la Foire suisse d'échantillons à Bâle, rendu les milieux de l'industrie, du commerce et de l'artisinat attentifs à la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement l'agriculture.

Nous, gens de la campagne, nous ne voulons pas perdre courage puisqu'un vieux proverbe nous dit qu'il faut aimer ce qui, pour d'aucuns, ne semble revêtir aucune valeur ! Le magnifique palais de Stockalper à Brigue porte sur son fronton cette ancienne devise romaine propre à la réflexion : « nihil solidum nisi solum », « rien n'est aussi durable que le sol » et avec lui les gens qui le travaillent, aimerions-nous ajouter.

Notre communauté raiffeiseniste est la quintessence de cette vérité. Ne se compose-t-elle pas de paysans, d'artisans, d'ouvriers et d'intellectuels ? Comme l'entraide est notre premier principe, j'ose espérer que les assises de ce jour contribueront à en renforcer la réalisation et déclare l'assemblée ouverte.

* * *

Nous nous étions fort réjouis à la pensée de l'honneur que devait nous faire M. le conseiller fédéral Jean Bourgknecht, chef du Département des finances et des douanes, par sa présence à nos assises, mandaté qu'il était par notre Haut Conseil fédéral pour nous apporter son message de sympathie et d'encouragement. Malheureusement, un téléphone de dernière heure vient de nous annoncer la nouvelle de la maladie et de l'hospitalisation de M. Bourgknecht. Au grand regret de cette absence imprévue et au nom de toute l'assemblée, je fais des vœux ardents de prompte et complète guérison pour notre si estimé trésorier fédéral et l'assure de notre entier appui aux efforts qu'il déploie, de concert avec le Conseil fédéral, pour la santé économique et sociale du pays.

* * *

Messieurs les délégués,

Hier soir, nous avions l'honneur d'accueillir

Monsieur le conseiller d'Etat
Louis Guisan,

en tant que représentant du Gouvernement vaudois.

Aujourd'hui, nous sommes particulièrement fiers de saluer parmi nous

Monsieur le conseiller d'Etat
Charles Sollberger, président
du Gouvernement cantonal.

Nous remercions le Haut Conseil d'Etat et tout spécialement son représentant pour la sympathie qu'ils témoignent à notre organisation et à notre assemblée.

Par ailleurs, nous avons le privilège de saluer parmi les nombreux invités qui honorent de leur présence notre manifestation officielle :

M. Jean-Jacques Bolens, préfet de Lausanne,
M. Jean Manz, du Secrétariat de la Commission fédérale des Banques à Berne,
M. Brugger, de l'Union suisse des paysans à Brougg,
M. de Torrenté, directeur de la Banque nationale suisse de Genève, représentant le siège de Lausanne,
M. Jean Chevallaz, directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture,
M. Robert Piot, ancien conseiller national,
M. André Martin, syndic d'Yverdon,
M. le professeur Golay, de l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne,
M. Pierre Guignard, de la Chambre vaudoise des métiers,
M. Panchaud, de l'Association des Intérêts de Lausanne,
M. Jean-Pierre Chavan, directeur de l'Ecole d'agriculture de Marcelin sur Morges.

Je salue également, dans l'assemblée, la présence de personnalités qui nous ont fait l'honneur de rédiger des articles de circonstance à l'intention de nos deux organes de presse consacrés à notre Congrès et profite de l'occasion pour leur réitérer nos remerciements.

D'autre part, de nombreux invités nous prient de bien vouloir excuser leur absence, étant retenus par d'autres obligations.

Je salue finalement les représentants de la presse et de Radio-Lausanne et les remercie de tout l'intérêt qu'ils portent à notre réunion.

* * *

Avant d'entamer les délibérations, nous ne saurions omettre de rappeler, dans un sentiment de piété profonde et de reconnaissance, le souvenir des fidèles coopérateurs que la mort a ravi aux effectifs de notre grande famille, depuis notre dernier Congrès annuel.

Nous nous devons tout d'abord d'accorder une pensée spéciale à la mémoire de deux membres des organes supérieurs de l'Union.

Quelques semaines après les assises de l'an dernier décédait à Landquart

Monsieur Martin Walkmeier,

membre de notre Conseil de surveillance depuis huit ans.

Le défunt a été le véritable pionnier du mouvement raiffeiseniste dans les Grisons. Alors maître à l'Ecole d'agriculture de « Plantahof », il déposa la semence qui donna naissance par la suite à d'aussi nombreuses Caisses. Fondateur — il y a quelque 40 ans — de la Caisse d'Igis, c'est lui qui prit l'initiative, en 1935, de fonder la Fédération des Caisses Raiffeisen des Grisons qu'il présida pendant près de 25 ans.

Nous perdons en M. Walkmeister un raiffeiseniste convaincu qui a consacré le meilleur de lui-même en faveur du mouvement tant sur le plan local, cantonal que national.

Des milliers de raiffeisenistes garderont du regretté disparu un souvenir de profonde reconnaissance.

Quelques semaines plus tard, en juillet de l'année dernière, la mort a ravi à l'affection des siens

Monsieur Ernest Muller,

de Därstetten dans le Simmental,

délégué de l'Oberland bernois au sein de notre Conseil d'administration.

Cofondateur, il y a 34 ans, de la Caisse de crédit mutuel de Därstetten, Ernest

Muller s'avéra un propagandiste actif qui contribua, dans une large mesure, au renforcement du mouvement oberlandais auquel il consacra 28 années de sa vie, soit 10 ans en tant que secrétaire de la Fédération et 18 ans en qualité de président. En 1954, il fut appelé à siéger au Conseil d'administration de l'Union.

Nous conserverons également de cet éminent coopérateur un sentiment de profonde affection.

Je prie l'assemblée de bien vouloir se lever et de se recueillir à la mémoire de ces deux fidèles et méritants collaborateurs.

Frank Guibat dirige la Chanson de Lausanne.

Le message de l'Union suisse des paysans

Après cet acte d'ouverture et avant d'aborder les affaires administratives, le président se fait un plaisir de donner la parole au représentant de l'Union suisse des paysans, *M. Brugger,* qui apporte le salut de la paysannerie suisse. Nous en avons traduit les pensées essentielles.

L'Union suisse des Paysans n'a malheureusement pas pu se faire représenter cette année, comme ce fut si souvent le cas, par le professeur Laur. Les cérémonies qui marquèrent son 90e anniversaire ont, ces dernières semaines, quelque peu fatigué ce vénéré jubilaire, ce qui fait qu'il incombe à un jeune collaborateur de vous apporter aujourd'hui le message et les meilleurs vœux de l'organe de faîte de la paysannerie suisse.

L'Union suisse des Paysans sait apprécier à leur juste valeur les excellents services que vos 1000 Caisses et leur centrale rendent aux collectivités rurales par la solution de l'important problème du crédit, selon les principes de l'entraide et de l'amour du prochain. 25 années de conjoncture économique favorable, facteur guère propice à la fondation et au développement d'institutions coopératives, n'ont modifié en rien l'esprit et le caractère des Caisses Raiffeisen, ce que confirme d'ailleurs l'imposante manifestation de ce jour.

L'Union suisse des Paysans vous remercie du travail fécond accompli au cours de l'année écoulée, de votre contribution à l'élévation du standard de vie de tous les citoyens de la communauté campagnarde ; car plus les forces de la coopérative pourront s'épanouir, plus grandes seront les possibilités et la certitude de faire participer les membres économiquement plus faibles de la communauté à l'essor conjoncturel du pays.

Le président remercie l'orateur et le prie de transmettre le message de sympathie des raiffeisenistes aux organes dirigeants de la paysannerie suisse avec l'assurance de l'appui renouvelé de l'Union Raiffeisen dans la belle et grande tâche commune.

* * *

Ce digne prélude écoulé, l'assemblée passe aux actes conformément à la suite établie des objets à l'ordre du jour qui appelle tout d'abord la

Constitution du bureau de l'assemblée

Aux termes des statuts, la présidence de l'assemblée échoit au président de l'Union, M. Gall Eugster, qui s'adjoint deux secrétaires pour la tenue du procès-verbal, MM. Edelmann, Dr en droit, sous-directeur, et Froidevaux, fondé de pouvoir, du secrétariat de l'Union. MM. Séchaud, sous-directeur, et Pellandini, reviseur, fonctionneront comme traducteurs.

Sur proposition du président, l'assemblée complète son bureau par la nomination de quatre scrutateurs élus à l'unanimité :

1. M. Alfred Burdet, président, Mathod (Vaud),
2. M. Geo Malfanti, président, Sonvico (Tessin),
3. M. Joseph Huonder, président, Disentis (Grisons),
4. M. Antoine Bauhofer, président, Schattdorf (Uri).

Rapport sur l'activité de l'Office de revision et sur la situation des Caisses affiliées

M. le directeur I. Egger, chef de l'Office fiduciaire et de revision de l'Union suisse, monte à la tribune pour la présentation de son rapport :

Les assemblées générales, pour la plupart toujours très bien fréquentées, que vous avez tenues ce printemps, dans vos villages, vous ont permis de rendre compte à vos sociétaires de l'évolution réjouissante de vos petites banques locales. Aujourd'hui, c'est à nous qu'il appartient de vous orienter sur l'activité du mouvement Raiffeisen au cours de l'exercice écoulé et sur sa situation à fin 1960.

L'heureuse constatation que quelque 1800 délégués représentant 600 Caisses affiliées réparties sur l'ensemble du pays ont accueilli favorablement notre invitation est pour nous un précieux encouragement. Par ailleurs, c'est avec une joie non dissimulée que nous pouvons rapporter, à nouveau, sur une année particulièrement féconde pour le raiffeisenisme suisse. Poursuivant sa progression continue, notre mouvement national vient de franchir, l'an dernier, une nouvelle étape dans la voie des succès. Tous les secteurs d'activité ont enregistré de nouveaux chiffres records.

Les huit fondations intervenues dans le courant de l'année portent à 1066 le nombre des Caisses affiliées avec un effectif global de 126 188 sociétaires, autrement dit 3000 de plus qu'à fin 1959. Dans ce domaine, l'élargissement constaté est presqu'aussi élevé que celui de l'année précédente. Il est particulièrement remarquable, d'autant plus que seules huit nouvelles Caisses ont quelque peu flatté l'effectif total des membres. C'est dire que les Caisses existantes, même les plus anciennes, enregistrent sans cesse l'adhésion de nouveaux coopérateurs.

Le chiffre d'affaires général affiche un accroissement de 400 millions de francs et s'élève, pour l'année dernière, à 4232 millions de francs. Même si le roulement ne revêt qu'une importance secondaire, le résultat précité traduit néanmoins l'augmentation constante du trafic financier avec les Caisses affiliées.

La somme des bilans, en d'autres termes, le total des fonds confiés à la gérance de nos Caisses, élément qui consacre la confiance témoignée, fait ressortir une augmentation de 8,9 % ou de 160 millions en chiffre rond pour atteindre près de 2 milliards, plus exactement, 1970 millions de francs.

C'est la première fois dans l'histoire du mouvement que les dépôts du public affichent une progression aussi remarquable. Nous constatons, en effet, les accroissements suivants :

comptes courants créanciers	19 millions
dépôts d'épargne	111 millions
avoirs en comptes courants	9 millions
placements obligatoires	13 millions

Cette heureuse évolution des dépôt mé-

La Chanson de Lausanne.

La musique du Folly et ses danseurs.

rite d'être signalée, car elle concrétise la confiance grandissante et justifiée dont jouit notre mouvement. Certes, nous sommes pleinement conscients de la contribution apportée dans ce domaine par la haute conjoncture économique avec ses excellentes possibilités de gain. Pourtant, les Caisses Raiffeisen n'ont pratiquement pas été touchées par l'énorme afflux de capitaux étrangers commenté à maintes reprises par la presse. Les fonds confiés à nos Caisses proviennent en majeure partie de l'épargne populaire, ce qui traduit la considération dont elles bénéficient et qu'elles s'efforcent de justifier également par un taux d'intérêt avantageux. Pour 1960, nous avons constaté en effet que les dépôts d'épargne, qui sont supérieurs à un milliard de francs, ont bénéficié d'un taux moyen de 2,86 %, alors que l'intérêt moyen pour les obligations de caisse a été de 3,54 %.

D'autre part, la confiance des déposants découle également de l'utilisation prudente et avisée des disponibilités. Il suffit donc d'analyser les actifs du bilan global pour être renseigné sur la destination donnée aux fonds confiés. Nous constatons, dans ce domaine, les augmentations suivantes :

crédits en compte courant	15 millions
prêts à terme gagés	6 millions
avances aux communes et autres corporations de droit public	9 millions
prêts hypothécaires	89 millions

Dans le cadre de nos communautés rurales, la demande de prêts et crédits s'est avérée à nouveau des plus intenses. D'une manière générale, les avances furent sollicitées pour le financement de rénovations, de constructions nouvelles ou pour l'achat de machines.

C'est ainsi que 120 millions furent mis à la disposition des sociétaires sous forme de prêts et crédits.

Par ailleurs, la capacité de paiement, autrement dit la réserve pour les transactions futures, nouvelles avances de fonds ou retraits de dépôts, s'est renforcée de 36 millions. La liquidité des Caisses Raiffeisen est actuellement excellente. Dans certains cas isolés, ce problème doit néanmoins retenir l'attention soucieuse des dirigeants locaux.

Dans cet ordre d'idées, nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour recommander aux Caisses d'assurer leur réserve de liquidité par la constitution de dépôts à terme à la Caisse centrale d'un montant approprié au volume de leur bilan.

Au compte d'exploitation, les intérêts encaissés, y compris les recettes diverses, s'élèvent à 65 millions, tandis que les intérêts payés majorés des droits de timbre perçus intermédiairement s'accroissent à 51,5 millions. L'excédent brut d'exploitation est ainsi de 13,5 millions ou de un million de plus qu'en 1959.

Après déduction des frais généraux et des charges fiscales ainsi que des amortissements opérés sur le mobilier et les immeubles, le bénéfice net s'élève à 5,2 millions, soit environ fr. 250 000.— de plus que pour l'exercice précédent.

Cet élargissement est des plus satisfaisants même si, proportionnellement, il ne correspond peut-être pas tout à fait au résultat qu'on eût pu escompter pour une progression de bilan de 160 millions de francs.

D'une façon générale, les bénéfices n'ont pas pu suivre le rythme accéléré des bilans pour les raisons suivantes :

1. Les charges fiscales ont atteint plus de 1,6 million, soit fr. 300 000.— de plus qu'en 1959.

2. Les frais généraux sont en sensible augmentation ; ils ont toutefois évolué de façon normale et appropriée à un chiffre d'affaires nettement plus élevé. Majorés des impôts et des amortissements intervenus, ils ne représentent que 0,42 % de la somme du bilan.

3. Il faut tenir compte également du fait que, pour certaines Caisses, la marge de gain s'est trouvée nouvellement réduite, étant donné que les obligations de caisse arrivant à échéance, la plupart à 3 ou 3 1/4 %, ont été généralement renouvelées à 3 1/2 %.

4. Le maintien d'une forte liquidité, ici et là souvent même trop importante, n'a pas manqué d'entraîner une perte d'intérêts, bien que les conditions appliquées dans ce domaine par la Caisse centrale atténuèrent sensiblement le manque à gagner.

Après versement du bénéfice précité de 5,2 millions de francs aux réserves, ces dernières atteignent la somme de 86 millions, alors que les fonds propres effectifs majorés des parts sociales des membres s'élèvent à 99 millions. En tenant compte de l'engagement solidaire et illimité des sociétaires que nous sommes en droit de matérialiser à raison de 7 millions de francs, nous obtenons un volume de fonds propres de 106 millions, autrement dit 6 millions de plus qu'en 1959. Le renforcement des fonds propres est certainement réjouissant, même si la proportion affiche un léger décalage par rapport à celle de l'augmentation des fonds confiés. L'alimentation régulière et appropriée des réserves doit donc rester l'objet de nos préocupations.

Nous basant sur les constatations glanées en cours de revision, nous sommes à même de déclarer que l'épargne populaire confiée à nos mutualités villageoises est administrée de façon prudente et sérieuse. Ensuite d'absences prolongées dues à la maladie de quelques-uns de nos reviseurs, nous n'avons pas été en mesure, l'an dernier, d'accomplir de manière intégrale notre programme de revision. Toutefois, la plupart des Caisses qui n'ont pas pu être revisées en 1960 l'ont été entre-temps. Par ailleurs, tous les comptes annuels ont été formellement examinés dans le courant des deux premiers mois de l'année en cours. Nous sommes donc à même d'affirmer que tous les bilans sont intacts et que les fonds confiés aux Caissse Raiffeisen sont bien couverts par des actifs sûrs et de bonne composition.

Malgré la haute conjoncture actuelle et l'abondance de capitaux qui la caractérise, nous veillons constamment à ce que les Caisses affiliées conservent leur véritable caractère et ne s'écartent pas de la voie tracée par les statuts et les principes qui les régissent. Compte tenu de l'évolution massive affichée par le bilan global de près de 2 milliards, il est naturel et compréhensible que certaines Caisses aient été sollicitées occasionnellement pour de grosses demandes de crédit. Nous tenons pourtant à souligner à nouveau que le but de nos Caisses est de satisfaire avant tout la demande de petits crédits ou tout au plus d'avances de moyenne importance et que les opérations de nature commerciale ou industrielle n'entrent pas dans leur cadre d'activité.

La détention d'une liquidité abondante ne doit pas être le prétexte à la transgression des principes fondamentaux par l'oc-

troi de prêts et crédits excédant les normes d'investissement saines et tradionnelles.

Le respect des dispositions statutaires, éprouvées par plus de 60 ans d'expérience, doit déterminer la façon d'agir des dirigeants responsables locaux, comme d'ailleurs celle de l'Union, en tant qu'organe fiduciaire. Dans ce sens, le Conseil d'administration, d'entente avec l'Office de revision, s'est vu contraint de refuser la demande d'une Caisse affiliée suggérant la modification par trop fondamentale de ses statuts.

Chers raiffeisenistes,

Au terme de cette analyse succincte, nous nous estimons en droit de prétendre que le mouvement Raiffeisen suisse vient de s'affirmer à nouveau par des résultats fort brillants, surtout si l'on tient compte des facteurs suivants, à savoir :

que nous vivons actuellement sous le signe d'une haute conjoncture économique sans précédent,

que le mouvement ascensionnel des prix et des salaires se concrétise sans cesse par un amoindrissement du pouvoir d'achat, voire même par une dévaluation officieuse de la monnaie,

que la fièvre conjoncturelle se trouve encore accentuée par le manque de personnel qualifié qui sévit dans plusieurs des secteurs de l'économie, qu'on constate ici et là un certain laisser-aller ou une tendance manifeste à perdre la notion de la vraie valeur de l'argent.

Nous avons ainsi la conviction que les Caisses Raiffeisen et leurs principes de base se justifient pleinement, même en période de surchauffe économique. La discipline qu'elles doivent s'imposer de par l'application rigoureuse de leurs dispositions statutaires leur a permis, une fois de plus, d'enregistrer des succès encore jamais atteints, de servir encore mieux la collectivité sympathisante, tout en renforçant l'autonomie des villages et des communes qui restent les cellules vivantes de tout Etat fédératif sain.

Nous ressentons ainsi le besoin de remercier. Notre reconnaissance va en premier lieu au Tout-Puissant qui nous a permis, dans la paix de sa bénédiction, de poursuivre notre œuvre au service du prochain. Nous exprimons également notre gratitude à plus de 10 000 coopérateurs actifs, caissiers, membres des Comités de direction ou des Conseils de surveillance, pour leur dévouement au service de la cause commune

Je tiens aussi à remercier tout particulièrement Messieurs les membres des organes supérieurs pour la conduite prudente et ferme du mouvement, ainsi que le personnel de l'Union pour son travail zélé et consciencieux.

Il nous est ainsi donné, chaque année, de constater le renforcement systématique de notre organisation économique et sociale qui peut se prévaloir d'une situation florissante. En assurer l'heureuse évolution dans le respect des principes qui ont fait sa force restera constamment le mot d'ordre de chaque raiffeiseniste et de la centrale des Caisses Raiffeisen suisses.

Rapport sur l'activité de la Caisse centrale en 1960

M. le directeur P. Schwager prend immédiatement la succession à la tribune pour la présentation de son rapport sur les comptes annuels de 1960 :

Lors du Congrès de l'année dernière, j'avais terminé mon exposé en signalant que tous les signes semblaient indiquer que le nouvel exercice de 1960 serait lui aussi favorable. C'est avec satisfaction que je puis confirmer aujourd'hui que ces présages sont devenus réalité et ceci aussi bien en ce qui concerne le revenu que le développement des affaires en général.

Pour ne pas vous ennuyer par la lecture de beaucoup de chiffres, je vous prie de bien vouloir ouvrir votre carte de participant au congrès. Vous trouverez, aux pages 8 à 11, la réplique des comptes de profits et pertes et du bilan au 31 décembre 1960.

Au *compte de profits et pertes*, sous chiffre 9 des charges, vous constatez que nous avons réalisé un bénéfice de fr. 964 856.75. Dans ce montant est compris le solde reporté de l'année précédente de fr. 31 500.— en chiffre rond, ce qui fait que le bénéfice réel de l'exercice atteint fr. 933 000.— contre 818 000 francs en 1959. Cela représente 115 000 francs de plus qu'en 1959. Cette augmentation de bénéfice ne provient pas seulement du résultat d'une meilleure marche des affaires, mais aussi du fait qu'au cours de l'année dernière nous avons travaillé avec un capital social de un million plus élevé et que les réserves atteignaient fr. 350 000.— de plus qu'en 1959. En somme, avant de parler de bénéfice, on devrait d'abord déduire un intérêt pour les fonds propres. Quand un particulier obtient fr. 100.— d'intérêt sur son carnet d'épargne ou son obligation, il ne considère pas cette somme comme un gain, mais au contraire comme une indemnité toute naturelle. En partie par tradition, en partie du point de vue comptable, et finalement pour des raisons de prescriptions fiscales, cette déduction d'intérêt n'est pas opérée avant la fixation du rendement, ce qui permet d'annoncer un chiffre de bénéfice plus important.

Le *produit brut*, y compris les émoluments de revision, atteint fr. 2 675 000.— en chiffre rond. Il dépasse de 199 000 fr. celui de 1959. Comme il fallait s'y attendre, les frais généraux ont aussi augmenté et ceci d'environ fr. 84 000.—. Ils atteignent au total fr. 1 742 000.—. Dans cette progression, les impôts sont représentés par fr. 38 000.—. L'Union, en sa qualité d'employeur, prend de plus en plus d'importance. Le montant des salaires pour 1960 a dépassé pour la première fois un million de francs En pour cent, les frais généraux ont augmenté au total de 5 % par rapport à ceux de l'année dernière. Comme vous l'entendrez encore, le bilan a progressé d'environ 12 % et le chiffre d'affaires de 5 %, ce qui fait que cette augmentation de frais généraux est tout à fait normale.

L'année dernière, nous avions haussé le taux de l'intérêt des parts sociales de 4 à 4 1/2 %. Comme le président du Conseil de surveillance vous le dira, ce taux de 4 1/2 % est encore proposé cette année. Quant à la dotation des réserves, il est prévu un montant de fr. 400 000.— contre fr. 350 000.— l'année dernière. Lors du bouclement de 1959, nous avions estimé qu'il était loyal de faire profiter en premier lieu les Caisses affiliées de cette augmentation de revenu. Mais à cette époque-là, nous avions aussi laissé entendre qu'une nouvelle augmentation du bénéfice devrait profiter aux réserves. Par conséquent, en prévoyant d'augmenter cette attribution de fr. 50 000.—, nous ne faisons que réaliser notre intention première. Une dotation forte et appropriée des réserves répond non seulement à une mesure de prudence, mais elle permet aussi de satisfaire aux prescriptions de la loi sur les banques en ce qui concerne le montant des fonds propres.

En ce qui concerne le *bilan* nous pouvons, cette année également, vous annoncer une évolution très réjouissante. Déjà au cours des années 1958 et 1959, nous avions atteint des chiffres records. En 1958, l'élargissement du bilan avait été de 39 millions, en 1959 de 40 millions et, pour 1960, il atteint 41 millions. On aurait tendance à croire que ces résultats records seront obtenus régulièrement à l'avenir encore. Au cours d'une période relativement courte de 3 ans, le bilan de notre Caisse centrale s'est élargi de 120 millions ou de 45 % depuis fin 1957. Cette forte progression du bilan provient entièrement de l'évolution des

Nous cherchons

employé ou employée

consciencieux et qualifié, de langue française, capable d'être occupé dans les différents services de l'établissement. Bonne occasion d'apprendre l'allemand.
Il s'agit d'une place intéressante et stable, avec caisse de pension.
Offres manuscrites avec photo, copies de certificats, références et prétentions sont à adresser à la **direction de la Caisse centrale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel à Saint-Gall.**

avoirs des Caisses affiliées. Si vous ouvrez votre carte de participant à la page 9, vous trouverez, au *passif*, sous chiffre 3, les avoirs des Caisses affiliées pour fr. 315 000 000.—. L'année dernière, ils s'élevaient à 280 millions, ce qui fait que l'avance est de 35 millions et provient, cette année, uniquement des avoirs à terme. Parmi les passifs, il faut aussi mentionner l'évolution du capital social. Ce dernier a été augmenté de 2,8 millions. Il s'agit là de la plus forte augmentation intervenue jusqu'à ce jour. Le fort élargissement de bilan aussi bien auprès de la Caisse centrale qu'auprès des Caisses affiliées a nécessité cette nouvelle attribution relativement importante, afin que le niveau des fonds propres soit en harmonie avec les prescriptions de la loi sur les banques.

L'important afflux de capitaux a naturellement déclenché une intense activité en vue de trouver des placements. Ceux-ci figurent à *l'actif*, page 8, principalement sous chiffre 4, « Autres avoirs en banque », chiffre 10, « Avances en compte courant et prêts aux corporations de droit public », chiffre 11, « Placements hypothécaires » et chiffre 12, « Fonds publics et titres ». Dans leur ensemble, les avoirs en banque ont augmenté de pas moins de 10,8 millions, les avances en compte courant et les prêts aux communes de 7,8 millions, les placements hypothécaires de 11 millions et les fonds publics et titres de 11 1/2 millions. La progression des hypothèques est la plus importante enregistrée jusqu'à ce jour. Les nouvelles hypothèques se situent sur le territoire de pas moins de 17 cantons, mais les chiffres varient. L'augmentation la plus élevée concerne cette année le canton du Tessin. Elle atteint quelque 2,3 millions. Au fur et à mesure que le nombre des Caisses augmente dans le canton du Tessin, les placements directs de la Caisse centrale y deviennent plus conséquents. Nous avons, au Tessin, des débiteurs de premier choix et ces débiteurs tessinois sont tous, sans exception, des gens qui s'acquittent promptement de leurs obligations.

Nous avons toujours pour principe de maintenir une forte liquidité. Cependant, à la fin de l'année, notre encaisse et les avoirs en banque à court terme atteignent de nouveau un montant dépassant celui que nous estimions nécessaire. Nous sommes donc disposés à en placer une partie dans de nouveaux prêts hypothécaires et prêts aux communes. Par conséquent, si certaines Caisses ne peuvent pas donner suite à des demandes de prêts hypothécaires de premier rang ou des communes, faute de capitaux liquides suffisants, la Caisse centrale veut bien les déprendre. Il suffira de nous adresser ces demandes. Mais nous n'ignorons pas que de nombreuses Caisses affiliées disposent aussi d'importants capitaux liquides. Cela se remarque déjà au montant des crédits aux Caisses affiliées. Ces derniers se trouvaient, à fin décembre 1960 et comparés au niveau le plus bas de l'année précédente, légèrement plus élevés. La Caisse centrale est aussi disposée à accorder aux Caisses des avances dépassant même le montant de leurs placements à terme. Mais ces crédits ne doivent pas dépasser une limite saine et l'endettement ne doit pas être maintenu pendant des années. Finalement, le montant du crédit ne doit pas gonfler anormalement le bilan.

Ce sont là les remarques que j'avais à faire sur le compte de profits et pertes et sur le bilan à fin 1960.

Je suis d'avis qu'après avoir présenté un rapport sur le passé il faut aussi jeter un coup d'œil vers l'avenir. Comme je l'ai déjà signalé au début de mon exposé, les pronostics sur lesquels nous pouvions plus ou moins nous baser l'année dernière étaient très bons. Cette année, en revanche, les perspectives ne sont pas aussi favorables. Pour notre Caisse centrale, qui travaille avec une marge d'intérêt très modeste, les possibilités de placement de capitaux à court terme jouent un rôle très important. En notre qualité de réservoir de liquidité des Caisses affiliées, nous devons maintenir constamment de gros montants à disposition, en espèces ou sous forme de placements à court terme réalisables rapidement. En période de fortes demandes de capitaux, les possibilités d'investir des fonds à court terme sont assez nombreuses, ce qui nous permet d'effectuer des placements échéant à bref délai et qui sont naturellement les bienvenus pour nous. Mais, depuis le début de l'année, la situation est devenue défavorable. Non seulement les possibilités précitées sont en régression, mais les taux y afférents baissent continuellement. Depuis le début de l'année, le recul n'atteint pas moins de 1/2 jusqu'à 3/4 %. Pour le semestre en cours, il ne faut guère s'attendre à un changement. Puisse la situation s'améliorer au cours du deuxième semestre, mais jusqu'à maintenant toutefois aucun signe ne le laisse espérer.

En revanche, dans le domaine du taux hypothécaire, la situation est plus stable. Je suis d'avis que, pour cette année, on peut compter sur le maintien du taux de 3 3/4 % pour les hypothèques en premier rang. Comme vous le savez, les hypothèques ne sont pas financées avec de l'argent à court terme qui est placé trois mois ici, puis trois mois ailleurs, suivant les offres avantageuses qui se présentent. Les sources de financement des hypothèques proviennent des placements en épargne ainsi que des obligations de caisse et lettres de gage. Pour ces disponibilités, le taux d'intérêt varie beaucoup moins que pour des capitaux à court terme. D'autre part, une hausse ou une baisse de 1/4 % n'entraîne pas un changement du taux hypothécaire. Il faut déjà, en règle générale, un changement d'au moins un demi pour cent.

Actuellement, sur le marché des capitaux, l'offre est abondante, ce qui fait qu'il n'y a pas lieu de craindre, pour le moment du moins, une hausse du taux des obligations. Si l'on compare la situation actuelle à celle de 1957, année de grosse pénurie de capitaux, on arrive à la conclusion qu'actuellement bien des signes semblent indiquer qu'une période de pénurie de capitaux n'est pas impossible. Je cite les deux cas suivants : En 1957, le volume des projets de construction avait atteint 4 milliards alors qu'il s'élève à 8 milliards pour 1961. En 1957, le déficit de notre balance commerciale avait atteint 1,7 milliard. En 1961, le déficit pour les trois premiers mois de l'année s'élève déjà à 721 millions. Les conditions à même de conduire à un nouveau déficit record semblent remplies. Malgré cela, nous n'avons enregistré jusqu'ici aucune pénurie de capitaux, ces derniers, au contraire, étant restés abondants. Cet état de choses s'explique par l'énorme afflux d'argent en provenance de l'étranger. D'après ce qu'on entend, il ne s'agit pas uniquement de capitaux en quête d'asile, mais bien de fonds appartenant en grande partie à des Suisses et rapatriés en raison proprement dit de la situation politique instable. Aussi longtemps que la situation restera incertaine à l'étranger et qu'on ne sera pas assuré partout de la stabilité des devises, ces fonds étrangers ne seront probablement pas prêts à quitter le pays. L'évolution future nécessite en tout cas une attention soutenue.

J'arrive ainsi à la fin de mon rapport et je vous remercie de votre attention.

Rapport et propositions du Conseil de surveillance

Le président du Conseil de surveillance, *M. Sylvain Michel,* député à Courtedoux (Jura), présente le rapport rédigé en français. Exceptionnellement donc, le système de la lecture simultanée grâce aux appareils écouteurs ne fonctionnera pas. Le vice-président, *M. Joseph Staub,* maire à Häggenschwil (Saint-Gall), présentera ensuite la traduction allemande de ce rapport.

En sa qualité d'organe de contrôle, le Conseil de surveillance a procédé à un examen approfondi des comptes annuels de 1960, en collaboration avec la S.A. fiduciaire et de revision REVISA. Ce travail a duré plusieurs jours. Conformément à l'art. 907 du CO, nous avons mission de nous assurer si le compte d'exploitation et le bilan sont conformes aux livres, si ces derniers sont tenus avec exactitude, de même que si l'exposé des résultats d'exploitation et de la situation financière est conforme aux prescriptions en vigueur. Le Conseil de surveillance a pu constater qu'il en est bien ainsi. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à disposition et il a reçu de la part de l'administration, tous les renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

Cette année encore, nous avons la grande satisfaction de pouvoir vous communiquer que tout est en ordre. Les actifs et passifs existent réellement, tels qu'ils figurent sur les extraits qui nous ont été présentés. 1960 a été une bonne année pour la Caisse centrale.

En augmentation de 40,8 millions, son bilan s'élève à 417,3 millions de francs, soit le sommet le plus élevé auquel il est parvenu jusqu'à ce jour.

Les garanties de placements hypothécaires sont toutes de première qualité et elles reposent principalement sur des maisons familiales et locatives. L'excellente qualité des débiteurs mérite également d'être relevée.

Les fonds publics sont tous de première valeur et comprennent en majeure partie des obligations suisses et cantonales, confédération et chemins de fer fédéraux, banques cantonales, grandes banques commerciales, établissements hypothécaires et centrale de lettres de gage. Tout le portefeuille bénéficie d'une judicieuse répartition des échéances. Sagement évalué, il répond non seulement aux prescriptions légales en la matière, mais contient au surplus une certaine réserve effective pour risque de cours.

La liquidité de la Caisse centrale est excellente, ce qui correspond du reste aux efforts soutenus dans ce domaine par cette institution. En plus d'une encaisse d'environ 18 millions, un portefeuille de fonds publics s'élevant à 150 millions constitue indubitablement une réserve suffisante permettant de faire face à toute éventualité.

En corrélation avec la progression des bilans, le compte de profits et pertes fait ressortir une lente augmentation des frais généraux. Le bénéfice net de *964 856 fr. 75* est supérieur de fr. 101 809.51 à celui de l'exercice précédent. Nous pouvons vous assurer, d'autre part, que le gros travail réalisé au cours de l'année par la Caisse centrale est toujours dominé par un strict esprit d'économie. Les frais généraux correspondent au 0,4 % de la somme du bilan (0,42 % a.p.). Ce pourcentage représente un minimum qui n'est concurrencé par aucun autre groupement bancaire.

En résumé, je puis déclarer au nom du Conseil de surveillance que notre examen des principaux éléments de base du compte de profits et pertes et du Bilan nous a donné entière satisfaction. Les fonds confiés sont administrés et placés de manière scrupuleuse et consciencieuse.

Je remercie le président et les membres du Conseil d'administration du travail accompli avec zèle dans le seul intérêt de notre institution. Ma reconnaissance toute spéciale va au directeur M. Schwager. Seule, une infatigable et consciencieuse activité permet l'heureux aboutissement de chaque transaction, ce qui nécessite une parfaite connaissance de la branche. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'excellente collaboration qui règne à la Caisse centrale entre son directeur M. Schwager et ses fidèles collaborateurs.

J'adresse également un message de gratitude au personnel de l'office de revision et particulièrement à son directeur M. Egger pour la conduite remarquable de cet important département. Le respect d'un ordre strict dans notre grande famille Raiffeisen exige un effort soutenu et ne tolère aucun laisser-aller. Je me fais un devoir de remercier enfin les reviseurs de l'Union qui, cette année encore, ont réalisé presque au 100 % un programme de revision qui les retient souvent loin de leurs familles, ce qui ne constitue pas le moindre sacrifice de leur part.

Nous vous proposons, Messieurs, de voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan présenté au 31 décembre 1960 ainsi que le compte de profits et pertes de 1960 sont adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables.

2. Le bénéfice de fr. 964 856.75 est à répartir comme suit, conformément aux propositions du Conseil d'administration :

a) fr. 526 500.—, paiement d'un intérêt de 4 1/2 % aux parts sociales,

b) fr. 400 000.—, versement au fonds de réserve,

c) fr. 38 356.75, report à compte nouveau.

3. Des remerciements sont adressés au Conseil d'administration, aux directeurs, aux fonctionnaires et employés de la Caisse centrale et de l'Office de revision pour leur travail consciencieux et fructueux.

* * *

L'artiste, Messieurs, se survit à lui-même par ses tableaux, l'écrivain par ses livres, l'homme par ses fils. Tel est, en effet, la loi de la conservation. Les institutions n'échappent pas à cette nécessité d'un renouvellement constant. Pour y arriver, elles assurent la relève des hommes.

C'est ainsi que vous m'avez confié la responsabilité de prendre la relève au levier de commande que maniait avec tant de dextérité, de savoir-faire et de sens social, le regretté président Alban Muller duquel nous nous devons de rappeler le souvenir et auquel nous devons renouveler notre pieux hommage.

Notre ligne de conduite ne se départira pas des directives et enseignements tirés de l'activité consciencieuse et claivoyante autant qu'éducative du président Muller. Il nous sera cependant difficile de nous lancer dans les hautes considérations philosophiques et sociales où notre prédécesseur était passé maître et où il se plaisait à nous conduire à l'occasion de l'exposé de chacun de ses rapports annuels qui constituait le morceau de choix de chacun de nos congrès nationaux. Faisant de notre mieux et riche de l'expérience acquise sous sa houlette, nous nous efforcerons de remplir honorablement la tâche qu'il nous a léguée.

Le bilan de toutes les Caisses affiliées exprime un brillant épanouissement. Dieu en soit loué ! Car la permanence du développement reste la caractéristique d'une saine organisation. Mais nous avons encore un champ d'activité immense devant nous. Je me plais, à ce propos, à rappeler la forte consigne que dictait déjà le président Alban Muller dans son premier rapport présidentiel, au congrès de 1941 :

« Tant qu'il y aura encore des villages sans Caisses Raiffeisen, tant qu'il y aura encore au village un seul citoyen accessible à l'idée coopérative, qui n'aura pas été gagné à notre cause et à notre idéal, la Caisse Raiffeisen n'aura pas rempli pleinement sa mission. »

Notre mouvement est puissant parce que nous sommes unis. Il sera fort tant que les principes Raiffeisen seront respectés. Il sera fort tant qu'il restera ce que les fondateurs ont voulu qu'il soit. Il restera fort tant que ses adhérents collaboreront dans le meilleur esprit de liberté et de discipline.

Liberté et discipline, deux mots qui semblent s'opposer, deux mots qui, en réalité, sont inséparables. La liberté, quel beau don plein de lumière, qui met la joie au cœur. C'est la gloire de notre civilisation d'avoir posé la liberté comme valeur supérieure. Quand bien même on prouverait qu'une organisation peut être plus riche là où l'homme n'est pas libre, il n'y aurait aucune conséquence à tirer, car la richesse de l'organisation est incommensurable avec la liberté et le respect de la personnalité humaine.

La liberté étant un bien inestimable, il faut y mettre le prix pour la mériter, pour la gagner et pour la conserver. S'il faut le plus de liberté possible à chaque individu pour l'épanouissement de sa personnalité, il faut le plus d'ordre possible pour l'épanouissement de toutes les personnalités. Une liberté ne serait plus une

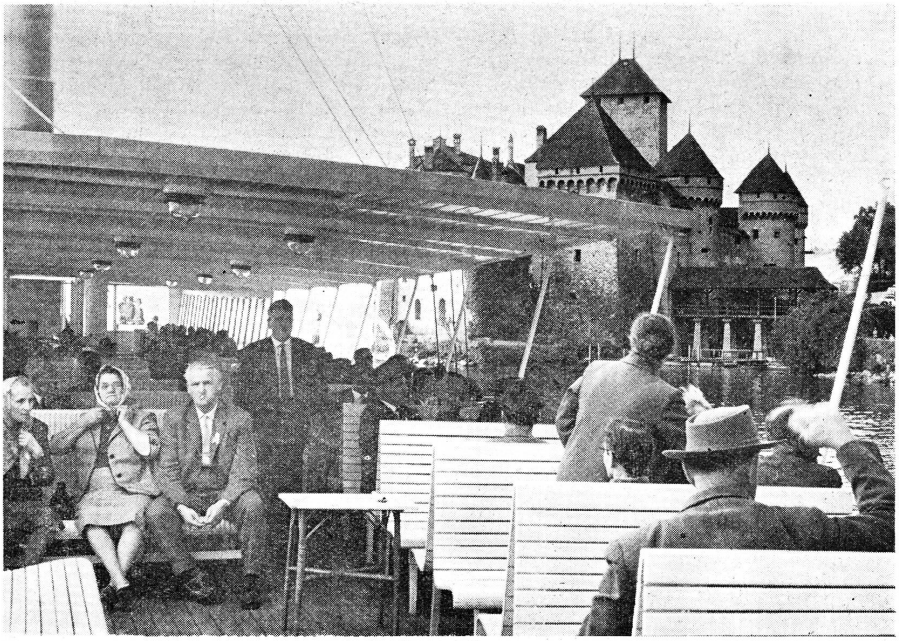

En croisière.

liberté si elle devait se conquérir au détriment de celle des autres. Il n'y a donc pas de liberté sans ordre, sans quoi c'est l'anarchie, comme il n'y a pas d'ordre sans liberté, sans quoi c'est le despotisme.

Ecoutons notre grand penseur romand Alexandre Vinet : « Comme la liberté est la satisfaction de tous les droits, la liberté c'est l'ordre ; et l'ordre c'est la paix. »

Et il ajoute :

« La liberté ne tire sa dignité et tout son prix que de son union avec l'obéissance. Une liberté qui n'obéit pas est un non-sens ; car c'est pour obéir que nous sommes libres. »

Les membres d'une Caisse Raiffeisen délèguent une partie de leur indépendance à la communauté librement choisie qui défend leurs intérêts. Ils doivent alors se plier bénévolement à la discipline du groupe, en épouser l'esprit. Cet abandon d'une partie des droits particuliers en faveur de la collectivité en vue de l'intérêt général, voilà l'expression de la coopération.

Il en doit être de même des associations groupées en fédération, telles les Caisses Raiffeisen réunies en une Union centrale. Les avantages incontestables qu'elles retirent de leur affiliation imposent en contrepartie quelques sacrifices de liberté sur l'autel de la communauté.

Le pacte fédéral, qui est le fondement de notre patrie, n'est-il pas l'exemple lumineux et pratique de la mise en valeur des forces communes par l'imposition d'obligations communes pour l'indépendance de tous ?

Une Caisse affiliée ne saurait vivre en marge de la règle générale par égoïsme ou par caprice, mais doit accepter sincèrement et mettre fidèlement en pratique l'esprit de l'ensemble.

Deux exemples typiques pris entre tant d'autres :

Nous avons constitué une Caisse de crédit mutuel et l'avons voulue « Raiffeisen » afin qu'elle jouisse du prestige issu du mouvement Raiffeisen suisse et bénéficie de son appui. Elle est un des éléments librement soudés à ce bloc solide comme le roc, sous l'égide duquel elle met son avenir à couvert contre les incertitudes des temps. Nous, dirigeants de la Caisse locale, nous sommes moralement tenus au respect des obligations prises par l'affiliation. Nous devons tout spécialement pratiquer une politique de crédit bien conforme aux prescriptions statutaires. Il y aurait rupture des engagements mutuellement pris avec l'Union centrale si notre Caisse se permettait certaines libertés d'action incompatibles avec les statuts et avec la charte fondamentale de l'organisation nationale.

Une Caisse locale n'a également pas le droit d'étendre à son gré le champ de son activité. La délimitation doit tenir compte de la propre mission de l'institution dans la commune et du voisinage des Caisses sœurs. Le vénéré curé Traber, pionnier raiffeiseniste suisse, a bien précisé que le cercle d'activité limité à la commune permet à toutes les Caisses de travailler intensément, sans possibilité de se nuire ou de se concurrencer, donc dans la meilleure harmonie. Là où il y aurait chevauchement d'une circonscription coopérative sur une autre, se produiraient d'inévitables frottements, source de mésentente. De pareils conflits par empiètement sur les droits du prochain nuiraient au prestige de l'ensemble du mouvement, à la cause de la coopération.

Les raiffeisenistes veulent rester fidèles à l'esprit de solidarité, de loyale collaboration et d'amour du prochain qu'ils ont puisé dans les principes fondamentaux. C'est pour nous tous un impérieux besoin si nous voulons résister à la vague de matérialisme à outrance qui déferle sur le monde et empoisonne les relations entre les individus et les peuples.

Dans le cadre de cette discipline librement consentie au prix de quelques sacrifices en faveur du bien commun, nous avons la possibilité de faire ressortir la valeur sociale et morale de notre organisation d'entraide et d'ajouter notre contribution à la construction d'un monde plus habitable, garant de la vraie liberté, donc de la paix.

La liberté, telle que nous la concevons, reste la cellule-mère d'où naît le développement de l'individu tout d'abord, de notre organisation nationale ensuite. Le temps en dira la permanence de promouvoir une économie sociale et chrétienne digne des hommes. Nous n'imaginons ni organisations télécommandées, ni programmes imposés par l'Etat, ni minorités majorisées, ni majorités minorisées. Nous n'imaginons que la liberté dans le cadre des devoirs que nous avons acceptés les uns vis-à-vis des autres, et tous au profit du bien commun.

Ce faisant, nous justifions une fois de plus la liberté d'œuvrer, certes, selon les intérêts du raiffeisenisme suisse, mais aussi selon notre conscience et selon les exigences de la communauté nationale.

Nous sommes rassemblés aujourd'hui dans une ancienne colonie romaine, Lausanne, capitale du Pays de Vaud. Ce dernier, par l'agréable diversité des sites, ressemble à l'image de la Suisse. Nous y retrouvons, en effet, les Alpes, le Plateau et le Jura. Il en est de même du caractère de la population qui a subi certaines influences dues aux nombreux immigrants qui de tout temps y ont cherché asile. Ainsi que le disait Alban Muller, le Vaudois est honnête, débonnaire et bon soldat. De tous les Romands, on dit que c'est lui qui a le plus de vie intérieure. Par ailleurs, il passe pour enclin à certaines rêveries. Il est heureux de son sort; très tolérant, il rend quelque hommage à un épicurisme modéré. Le canton de Vaud est un pays béni pour les céréales et la vigne. Symbolisant ce fédéralisme qui forme la trame de ce beau pays, Eugène Rambert disait :

« Plus nous nous donnerons à la mère [patrie,
Et plus, en nous donnant, nous voulons [rester nous. »

Voilà la formule du vrai fédéralisme auquel nous rendons hommage dans notre grande communauté raiffeiseniste. La Caisse villageoise en est l'élément de base. Tout en demeurant les raiffeisenistes de nos communes, nous allons tous honorer les armes vaudoises

« Liberté et Patrie »,

ces mots que chacun a prononcés et dont la résonnance ancienne vibre de nos jours avec toujours la même intensité. Puissent-ils s'ancrer à jamais au plus profond de notre âme et nous inciter à leur concéder au besoin le sacrifice qu'ils méritent

« Liberté et Patrie ».

Approbation des comptes annuels

L'assemblée accepte sans discussion les différents rapports des organes de la Direction centrale et, par un vote unanime, adopte les résolutions concernant l'approbation du bilan au 31 décembre 1960 et du compte de profits et pertes, avec répartition du bénéfice, telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

Elections complémentaires

Il incombe à l'assemblée de repourvoir les sièges devenus vacants par le décès de MM. Martin Walkmeister, Landquart (Grisons), membre du Conseil de surveillance, et Ernest Müller, Därstetten (Berne), membre du Conseil d'administration.

A ce propos, il apparaît équitable que les deux régions des Grisons et de la partie allemande du canton de Berne restent représentées au sein des organes dirigeants de l'Union. Cependant, bien que contact ait été pris avec le Comité de la Fédération des Grisons, aucune candidature n'a encore pu être fixée et le président propose à l'assemblée de surseoir pour une année à l'élection complémentaire au sein de l'organe de surveillance.

En revanche, le Comité de la Fédération des Caisses Raiffeisen de l'Oberland bernois suggère l'élection au Conseil d'administration de

Monsieur Fritz MULLER,

maître secondaire à Unterlangenegg. Le candidat, membre depuis 19 ans du Comité cantonal oberlandais, assume depuis 30 ans, soit dès la fondation de la Caisse d'Unterlangenegg, les fonctions de caissier. Raiffeiseniste accompli, il a constamment déployé une activité intense au service du mouvement dont il a toujours défendu l'idéal social et chrétien.

L'assemblée fait confiance aux propositions des Conseils et, à l'unanimité, proclame élu pour la période en cours M. Fritz Muller, comme membre du Conseil d'administration. Le président félicite chaleureusement le nouvel élu et fait le vœu qu'il lui soit donné d'œuvrer de longues années au service et pour le bien du mouvement Raiffeisen suisse.

Message du président du Gouvernement cantonal vaudois M. Ch. Sollberger

Ayant été retenu par les charges de sa haute fonction, le président du Conseil d'Etat vaudois, M. Charles Sollberger, chef du Département des finances, nous est arrivé avec quelque retard, alors que l'assemblée administrative était commencée. Mais M. le président Eugster s'en voudrait de ne pas donner encore la parole, en cette fin de session, à celui qui a reçu la mission d'apporter le message officiel du Gouvernement cantonal vaudois aux raiffeisenistes suisses. Il le fait d'autant plus volontiers que M. le conseiller d'Etat Sollberger a toujours été et est resté un militant raiffeiseniste. Aussi, nous faisons-nous un plaisir de publier les pensées essentielles de son allocution.

Mesdames, Monsieur le Président, Messieurs,

J'ai accepté avec plaisir l'invitation de vos organes centraux et je vous apporte le salut du Gouvernement vaudois. Je vous félicite d'une façon toute particulière d'avoir choisi, pour tenir vos assises, notre belle ville de Lausanne avec son beau palais de Beaulieu, dont la renommée n'est plus à faire.

C'est une joie toute spéciale pour moi de me trouver parmi les membres des Caisses Raiffeisen de notre pays. Depuis mon tout jeune âge, j'ai été introduit comme sociétaire d'une Caisse locale, de celle de Bex. J'en suis toujours membre ; je m'en déclare fort satisfait et je m'en honore.

Je vous félicite pour l'effort de solidarité que vous soutenez dans le pays. Votre bonne action est de celles qu'un homme d'Etat peut hautement louer. Vous apportez l'aide aux petites gens en leur permettant de développer leurs entreprises.

Je remercie les orateurs de cette assemblée pour les bonnes paroles prononcées à propos du canton de Vaud. Ce beau canton est complexe. Autrefois essentiellement agricole, il a vu se développer ses administrations, son industrie, ses banques, ses maisons de commerce. Notre canton est complet, comme disait Vinet, c'est-à-dire qu'il produit le blé, le vin et le sel. Mais c'est un pays simple, où les gens sont simples et accueillants, presque toujours de bonne humeur et c'est cela qui compte dans la vie pour arriver à des résultats satisfaisants. Je pense que c'est cela que vous avez trouvé chez nous en plus de la chance particulière d'y trouver le ciel bleu, car nous saluons toujours nos hôtes avec le soleil.

Le Gouvernement et tous les Vaudois vous accueillent donc avec ce soleil. Je souhaite personnellement un développement heureux à votre organisation. Je sais que l'avenir vous sera propice car, par ma participation aux assises de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, j'apprécie la vigilance de votre président, M. le préfet Chevalley, le dévouement de vos dirigeants, le sens humain de votre action en faveur de la paix sociale, pierre angulaire de la Suisse. Cette paix sociale qui nous est si chère nous permet de lutter contre le matérialisme, le mal de l'époque, et contre les dangers de la technique, qui font oublier le sens spirituel de la vie. Et pour pouvoir vivre sa vie spirituelle, cultiver les arts, il faut être libre des soucis matériels. Vos institutions y contribuent. Soyez-en remerciés, Messieurs les dirigeants, et que Lausanne vous réserve bonne vie aujourd'hui.

En remerciant chaleureusement l'orateur pour les encouragements qu'il vient d'apporter au nom du Gouvernement et du canton de Vaud tout entier, le président de l'assemblée se plaît à souligner le fait que les deux personnalités vaudoises les plus haut placées, M. le conseiller fédéral Chaudet et M. Sollberger, président du Conseil d'Etat, sont raiffeisenistes actifs, le premier en qualité de président du Conseil de surveillance de la Caisse de Rivaz, le second comme membre de la Caisse de Bex. Voilà bien un témoignage de l'attachement du canton de Vaud au raiffeisenisme suisse.

* * *

Le dernier objet à l'ordre du jour prévoit une *Discussion générale.* Cette faculté de s'exprimer n'étant pas utilisée, le président clôt cette 58e assemblée, qui s'est déroulée imposante et digne comme ses devancières, par le merci aux hôtes d'honneur, aux invités et aux congressistes, comme aussi aux rapporteurs et aux organisateurs de ce Congrès, tout particulièrement M. E. Bucheler, secrétaire de l'Union. Il conclut par cette résolution qui est une consigne pour tous :

« Raiffeisenistes, avec courage, avec confiance en Dieu et en nous-mêmes, nous allons rentrer dans nos foyers, retrouver nos soucis et notre travail quotidien, mais animés du désir de parfaire sans cesse notre mission sociale et économique, de conduire notre œuvre communautaire au devant de nouveaux succès. »

Et le voile tombe sur le Congrès de 1961. Après le repas de midi servi dans les différents hôtels et restaurants de la ville, les délégués profitent des ultimes moments pour fraterniser entre eux avant le départ des trains spéciaux qui les reconduiront dans leurs foyers. Ils s'en retournent vers leurs occupations journalières, les yeux remplis de lumineuses impressions et le cœur gonflé d'agréables souvenirs.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

de la séance commune des Conseils d'administration et de surveillance de l'Union, du 6 mai 1961

A la veille du Congrès Raiffeisen annuel, les Conseils de l'Union se sont réunis à Lausanne, sous la présidence de M. G. Eugster, ancien conseiller national, aux fins de délibérer sur les objets suivants :

1. Remplissant les conditions requises, les Caisses suivantes, récemment fondées, sont admises au sein de l'Union suisse :

Savagnier (Neuchâtel)
Arzo (Tessin)
Lavertezzo (Tessin).

Compte tenu des 7 fondations intervenues en 1961, l'Union compte ainsi 1073 Caisses affiliées.

2. Divers crédits sont accordés aux Caisses pour une somme globale de 860 000 francs.

3. Les organes de l'Union prennent connaissance avec satisfaction du rapport de

Tirant la synthèse de ce 58e Congrès, les raiffeisenistes suisses ont proclamé leur volonté de conserver les positions acquises en tendant toujours plus les ressorts de leurs intelligences et de leurs énergies. Se sentant responsables d'une organisation libre, ils ont renouvelé leur acte de foi en la pleine réalisation de leurs idéaux et leur promesse d'œuvrer, selon leur conscience et selon les exigences du bien commun et de la patrie, à la sauvegarde de la liberté que la Providence leur a léguée.

Fx

revision présenté par la Société fiduciaire S.A. REVISA et examinent les différents problèmes soulevés.

4. Les dernières dispositions sont prises en vue d'assurer le déroulement normal du Congrès annuel et de l'ordre du jour de l'assemblée des délégués.

5. Les organes dirigeants de l'Union sont orientés sur la marche des affaires de la Caisse centrale durant l'exercice en cours, ainsi que sur la situation du marché de l'argent et des capitaux.

6. Le règlement de la Caisse d'allocations familiales est modifié dans le sens d'une augmentation des primes annuelles de 2 à 2 1/2 % du salaire alloué, alors que le salaire minimum donnant droit à l'allocation complète passe de fr. 7200.— à fr. 8400.—. Les mesures prises ont pour effet de rétablir l'équilibre rompu successivement au cours de ces huit dernières années entre le montant des primes perçues et celui des allocations versées aux ayants droit.

Les assises des Caisses de crédit mutuel genevoises à Cointrin

C'est à Cointrin que la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen) tenait, le samedi 25 mars, son assemblée générale annuelle sous la présidence de *M. Marius Constantin.* On remarquait dans l'assistance M. Girardin, secrétaire du Département de l'intérieur et de l'agriculture, Mme Pellet, adjointe au maire, M. Bucheler, reviseur des Caisses Raiffeisen, M. Gency, directeur du Registre foncier, M. Mermier, président de la Chambre d'agriculture, M. Berguer, président des viticulteurs, Mlle Zwahlen, présidente de l'Union des Paysannes, ainsi que de nombreux députés, maires et adjoints des communes rurales.

M. Malnati, en sa qualité de président de la section organisatrice, souhaite la bienvenue à ses hôtes et donne quelques renseignements très intéressants sur le développement très rapide de la Caisse de crédit mutuel de Meyrin qui a maintenant trente ans d'activité. Meyrin est en passe de devenir une cité satellite avec plus de 30 000 habitants. Cela pose des problèmes crédit, auxquels les organes responsables s'efforcent de faire face.

M. Marius Constantin, président, présenta le rapport d'activité de la Fédération qu'il préside depuis un an. Les problèmes agricoles, d'une part, la progression des caisses locales, d'autre part, sont passés en revue, M. Constantin insista notamment sur la nécessité de limiter les effets de la spéculation tout en assurant aussi la possibilité pour les ruraux d'avoir des logements pour les nouveaux foyers.

Des souvenirs sont remis à quatre dirigeants qui ont accompli vingt-cinq ans d'activité. Ce sont MM. Camille Dethurens, Bernex, Pierre Deleval et Boccard, à Presinge-Puplinge, ainsi que Marcel Emmenegger, caissier depuis la fondation de la Caisse de Vernier, il y a un quart de siècle.

La partie administrative fut rondement menée. Elle se termina par la nomination au Comité cantonal de M. E. Forestier, de Chancy.

M. Girardin, secrétaire du Département, releva le rôle éminemment utile des Caisses de crédit mutuel agricole dans l'économie agraire. Ces caisses ont su s'adapter et connaissent un développement prodigieux. Elles rendent de signalés services aux communes et même à l'Etat grâce à leur système aussi simple que génial. Dans la recherche d'un équilibre entre la ville et la campagne, les Caisses de crédit sont un atout majeur pour la défense du sol agricole, de l'aire forestière en face de l'envahissement de la construction.

M. *François Gency,* directeur du Registre foncier, présenta un très intéressant exposé sur les nombreux points où le Registre foncier est en rapport avec les Caisses de crédit et donne de multiples renseignements sur les formalités nécessaires, la valeur de l'inscription des titres et des gages, etc. Ce domaine si important est cependant fort mal connu de beaucoup, aussi est-ce avec beaucoup d'attention que l'auditoire écouta le conférencier, malgré la technicité du sujet.

M. Bucheler, reviseur de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, à Saint-Gall, déclara que les caisses genevoises ont pleinement réalisé leur programme. Elles ont toutes été contrôlées et elles accusent des progrès réjouissants tout en travaillant avec une très faible marge de gain et en ne réalisant que de petits bénéfices. Le résultat est favorable sur le plan matériel, mais il est considérable sur le plan social et moral. La marche ascendante de la Fédération genevoise des Caisses de crédit est évidente. Nous y comptons 35 Caisses, soit une par commune rurale.

Mme Pellet, adjointe au maire de Meyrin, souligna l'essor extraordinaire des Caisses Raiffeisen, notamment de celle de Meyrin et se félicita des excellentes relations qui existent entre la Municipalité de Meyrin et la Caisse locale et qui ont permis une fructueuse collaboration au profit de toute la communauté.

Mlle Zwahlen, présidente de l'Union des Paysannes, promit son concours et celui de ses collègues pour que le problème de l'épargne soit encouragé plus que par le passé chez les écoliers et chez les jeunes gens. A ce propos, le travail de l'Union des Paysannes peut porter des fruits.

M. Mermier, président de la Chambre d'agriculture, voit le rôle des Caisses de crédit dans le renforcement des liens entre agriculteurs et d'autres habitants des communes rurales, toujours plus nombreux. Il souligne l'importance des affaires traitées par ces banques villageoises et les possibilités encore ouvertes entre elles et les grandes organisations agricoles qui font appel au crédit. Le développement du crédit rural n'est pas à son plafond.

M. Henri Berthoud, ancien directeur au Service de l'agriculture, apporta des paroles d'encouragement et rappela quelques principes fondamentaux du Mouvement raiffeiseniste suisse.

Une discussion très vivante termina cette assemblée. Des protestations s'élevèrent contre la manière dont le Départemennt des travaux publics impose ses vues lorsqu'il crée routes, chemins, canalisations, sans en nantir au préalable les propriétaires intéressés. De même on déplora le fait que des fils d'agriculteurs ne puissent pas construire des habitations sur des terrains dont ils sont propriétaires, habitations qui font un urgent besoin pour stabiliser la jeunesse villageoise.

L. Ch.

ERRATUM

Le Messager Raiffeisen de mai porte le N° 4 au lieu du 5.

Nous aimons à relever la chose à l'intention des collectionneurs du journal qui voudront bien faire eux-mêmes la rectification utile.

Rédaction.

Congrès de Lausanne

SERVICE DES OBJETS TROUVÉS

A notre bureau de renseignements à Lausanne a été déposée :

une paire de lunettes, avec encadrement en plastic brun, dans un étui vert de la maison Fleury à Bulle.

Prière de s'adresser à l'Union suisse à Saint-Gall.

Idées directrices

INFLUENCE DE LA COOPÉRATION

La coopération est une élévation et une éducation dont on peut résumer ainsi les termes :

Une élévation

par le caractère volontaire de l'association,
par l'engagement d'une responsabilité,
par la prise de conscience d'un intérêt collectif.

Une éducation

par la contribution à l'effort commun,
par l'application loyale des règles communes,
par le développement de l'esprit de prévoyance, seul garant de l'avenir des institutions,
par la connaissance du véritable intérêt, trop souvent sacrifié pour un avantage immédiat,
par la recherche de l'élévation individuelle au moyen de l'élévation de tous,
par le développement du sentiment de solidarité qui dépasse le cercle même de la coopération.

IN MEMORIAM

† Joseph FROIDEVAUX-PARATTE

Président du Comité de direction de la Caisse du Noirmont (Jura)
Membre du comité de la Fédération jurassienne

La Caisse Raiffeisen du Noirmont et la commune entière pleurent celui qui, sa vie durant, fut un symbole de fidélité au travail, au devoir et au dévouement. Il y a 37 ans, Joseph Froidevaux fut parmi les fondateurs de la Caisse locale qu'il présidait depuis 30 ans. Les raiffeisenistes francs-montagnards le portaient en si haute estime qu'ils lui confièrent la charge de représenter le district au sein du comité fédératif ; c'était il y a 20 ans. Il fut l'ouvrier habile et passionné dans la même fabrique de boîtes or durant les 53 années de son activité professionnelle.

La communauté profita de sa compétence et de son sain jugement en l'appelant au Conseil de paroisse dont il était le président. Il œuvra comme membre du Conseil communal puis comme adjoint au maire, faisait partout preuve de la même conscience, de la plus grande simplicité et de la plus complète abnégation.

Ce bon citoyen et paroissien laissera aux siens et à tous le souvenir d'un homme de convictions solides, généreux et bon. Nous réitérons notre sympathie à la famille et la prions d'agréer nos condoléances.

L'argent est dans la rue.
Il suffit de le ramasser.

(Vieil adage.)

*

Sagesse.

Le parfait courage consiste à faire sans témoins ce qu'on serait capable de faire devant tout le monde.

La Rochefoucauld.

Epargner jeune c'est prévoir

L'épargne faite par les enfants auprès des Caisses Raiffeisen a certes été bien accueillie en maints endroits. Mais quand on pense à la valeur éducative de ce système, on ne peut que regretter qu'il ne soit pas appliqué plus couramment.

Bulletin d'informations de la Confédération européenne de l'agriculture (CEA).

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

Ollon (Vaud)

La « banque du village » a cinquante ans

Dimanche 16 avril, la Caisse de crédit mutuel d'Ollon, que préside avec dévouement M. François Rosset, a célébré son cinquantenaire. Cette manifestation, à laquelle de nombreux sociétaires ont participé, s'est déroulée dans la plus charmante des ambiances, en présence de quelques invités, dont deux délégués des Caisses voisines d'Ormont-Dessous et de Bex ; d'un délégué de la Caisse centrale et d'un du comité de la Fédération vaudoise des caisses de crédit mutuel. M. le syndic Favre était également l'hôte de la jubilaire, de même que M. le député Veillard et M. le pasteur Bonard.

L'assemblée générale

C'est par l'assemblée générale annuelle statutaire que débute la journée, sous la présidence de M. François Rosset. M. le pasteur Bonard, après une prière, prononce une courte méditation sur un texte de St-Luc. Puis ce sont les habituels objets de l'ordre du jour de ce genre de réunion : désignation des scrutateurs, MM. J.-P. Delarze et Ch. Duplan, lecture du procès-verbal de la dernière séance, avis que l'intérêt des parts sociales est payable au bureau dès lundi. Quelques personnes se sont fait excuser : M. Clerc, président du Conseil communal, M. H. Tauxe, préfet et son substitut, M. H. Amiguet, M. A. Anex, de Verschiez, fondateur et M. L. Anex, député.

M. le président donne connaissance du rapport du Comité de direction qui a tenu 12 séances durant l'année et a eu le chagrin de perdre l'un de ses membres, M. René Bercier, et l'assemblée se lève pour honorer sa mémoire. Puis le président remercie ses collaborateurs, le secrétaire-caissier, le Conseil de surveillance.

M. Henri Anex présente les comptes du dernier exercice, qui prouvent la grande activité en même temps que l'utilité de la caisse de crédit mutuel. Il y a eu durant l'année plus de 3000 opérations, provoquant un roulement de 3,5 millions de francs. Le bilan s'élève à fr. 2 221 884.— avec plus de fr. 140 000.— aux réserves. Avec ses 384 membres, la Caisse d'Ollon est de loin la plus nombreuse du canton.

Par l'organe de M. Charles Demartin, le Conseil de surveillance apporte son accord à ces comptes et exprime les remerciements des membres au caissier et au Comité directeur, en particulier au président. Ces divers rapports sont admis sans opposition.

La série sortante du Comité directeur comprend MM. François Rosset, président et Francis Ruchet, vice-président ; il y a, en outre, lieu de nommer le remplaçant de M. Bercier. Ces opérations ont lieu sous la présidence de M. Ansermet, membre du comité. MM. Rosset et Ruchet sont réélus par acclamations et, de la même manière, M. Robert Jordan est élu membre, sur présentation de M. Paul Savioz. Le président du Comité de direction est confirmé, également par acclamations.

Rapport du jubilé

M. F. Rosset, président, dans son rapport jubilaire, retraça, avec émotion et fierté, l'activité de la Caisse dès sa fondation en 1911 à ce jour.

Il félicita les vaillants citoyens, dont plusieurs étaient présents, qui décidèrent de fonder « chez eux » une Caisse de crédit mutuel et de ce fait porter aide aux économiquement faibles, aux meilleures conditions possibles.

Il parla des débuts modestes avec 34 sociétaires résolus, puis du développement intense qui porte actuellement le nombre des adhérents à 384.

Il adressera encore une pensée de reconnaissance à tous ceux qui par leur fidélité et leur travail, permirent à « notre caisse » de surmonter les heures graves des deux dernières guerres mondiales et la période critique de la grève générale.

Il donna encore quelques statistiques et termina en nommant et en remerciant tous les présidents du Comité de direction, au nombre de quatre et tous les caissiers, également quatre, qui se succédèrent dès la fondation à ce jour jubilaire.

M. Adolphe Ambresin, fondateur, exprime au comité la gratitude des anciens membres pour l'aimable invitation dont ils ont été l'objet pour cette journée anniversaire. Il forme des vœux pour la Caisse d'Ollon et souhaite que parmi les présents, nombreux soient ceux qui pourront assister au centenaire.

C'est ensuite dans les caves de l'Association qu'est servi un apéritif fort généreux et délectable.

Tour à tour les délégués des deux caisses voisines Ormont-Dessous et Bex apportent à la société jubilaire les félicitations et les vœux de leurs cadettes. C'est tout d'abord M. René Vurlod, syndic d'Ormont-Dessous et président de la Caisse du Sépey, qui dit tout le plaisir qu'il a eu à suivre les délibérations et qui félicite les membres pour leur sagesse et les dirigeants pour leur activité utile et bien conduite. Ensuite M. Jaquier, secrétaire, de Bex, apporte des vœux et des félicitations et remet une preuve tangible.

L'un et l'autre sont remerciés par le président.

Banquet et partie familière

M. Meylan est acclamé major de table, sur la présentation de M. F. Rosset. Il officia durant le repas et la partie familière animée qui suivit, avec

une autorité qui ne cédait qu'à son esprit taquin. Le major de table, reconnaissant, dit tout d'abord à Mme Clavel les félicitations et la gratitude de tous pour l'excellent repas bien servi. Trois sociétés locales, en pleine forme, la Fanfare, la Bruyère et la Chorale agrémentèrent le second acte par des productions fort goûtées, qui s'insérèrent entre les discours et les propos amusants de M. Meylan, au gré de la fantaisie de ce dernier.

M. Viallon, secrétaire de la Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel, excusant M. Chevalley, empêché, félicite la Caisse d'Ollon, la remercie pour son activité et lui remet un beau plat d'étain dédicacé.

M. Séchaud, vice-directeur de la Caisse centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, apporte avec esprit les vœux de l'Union, ses félicitations et des remerciements. Puis il remet, en souvenir un superbe vitrail aux armes des Caisses Raiffeisen portant le nom de celle d'Ollon. Ce vitrail prendra place dans une des fenêtres du bureau.

M. le syndic Favre vient, au nom des autorités d'Ollon, au nom de la population tout entière, apporter au Crédit mutuel, à ses dirigeants, aux membres de la Caisse des félicitations et des vœux. Il rend hommage aux initiateurs, salue le dévouement des membres des conseils et relève la très grande utilité de ces caisses pour les régions agricoles ; ce qui lui fournit l'occasion d'exprimer le vœu que la commune d'Ollon reste parmi ces régions vouées à la terre, sans pour autant s'opposer au progrès et à l'évolution nécessaire, à condition qu'elle soit ordonnée. Et il fait appel à ses administrés pour qu'ils restent eux-mêmes, fidèles à leurs vignes et à leurs champs. Il est heureux d'annoncer que, pour la première fois depuis longtemps, les comptes communaux se présentent de façon réjouissante, ce qui permettra d'effectuer des travaux nécessaires : bâtiment scolaire à Villars, entre autres, pour le financement desquels il sera sans doute fait appel au Crédit mutuel.

M. Veillard, député, apporte une pensée de reconnaissance à la Caisse qui, durant 50 ans, a rendu de nombreux services aux habitants de la commune. Il exprime sa gratitude aux membres successifs des divers comités et rend hommage aux fondateurs. Il exprime le souhait que les mêmes services pourront être rendus durant les cinquante prochaines années.

Après un dernier chœur de la Chorale qui, tour à tour, a été dirigée par ses deux sous-directeurs, fait remarquer M. Meylan, celui -ci peut annoncer « Mission terminée ». M. Rosset exprime les très chaleureux remerciements du groupement qu'il préside aux sociétés qui ont meublé cette partie familière ainsi qu'à tous les artisans du succès de cette magnifique journée.

Il nous reste l'agréable devoir de présenter à notre tour nos félicitations au Crédit mutuel d'Ollon, à ses dirigeants pour la magnifique progression qui a marqué ces cinquante années pour la société et à leur souhaiter longue vie et prospérité, en les remerciant de leur aimable invitation. e .d.

Progens (Fribourg)

Progens, petit village d'une quarantaine de foyers, possède sa Caisse Raiffeisen. Elle a été fondée, il y a 25 ans, le 1er mars 1936. Le 30 avril dernier, elle fêtait son premier jubilé.

A la messe chantée déjà, M. le curé, après avoir invité ses paroissiens à prier pour les sociétaires défunts, relevait le sens chrétien des Caisses de crédit mutuel. Il rappelait, entre autres, qu'à l'époque où Frédéric-Guillaume Raiffeisen fondait, en Westphalie, les premières institutions qui portent son nom, le curé de Salzano, don Joseph Sarto, le futur pape saint Pie X, établissait dans sa paroisse une Caisse rurale, dont les principes de base se rapprochaient de ceux des Caisses Raiffeisen.

*

Après l'office, les sociétaires se retrouvaient à la Salle paroissiale, pour la 25e assemblée générale ordinaire. Présidée par M. André Suard, président du Comité de direction, cette séance annuelle fut rondement menée. Il ressort des différents rapports entendus que la Caisse Raiffeisen de Progens a fait, en 1960, un nouveau pas en avant. Le bilan de fr. 358 988.— marque une avance de fr. 4000.— sur celui de l'an passé. Le compte d'exploitation accuse un bénéfice net de fr. 1478.—, versé entièrement aux réserves, lesquelles se montent actuellement à fr. 16 400.—. Enfin, le compte de caisse signale un mouvement de fonds de près de fr. 400 000.—, ayant nécessité plus de 500 opérations.

Sur proposition de M. Denis Colliard, président du Conseil de surveillance, les comptes sont approuvés à l'unanimité des 18 sociétaires présents et la séance est levée après que le caissier eût distribué l'intérêt de la part sociale.

*

Les organes dirigeants de la Caisse avaient fixé au soir de cette journée la commémoration du XXVe anniversaire de la fondation de notre institution. Les sociétaires et leurs épouses avaient été invités à un repas intime à l'Auberge de l'Union, à La Verrerie. Disons d'emblée que ce repas fut excellemment servi par la famille Yerly-Esseiva, tenancière de l'établissement, et que tous les convives surent y faire honneur.

Il appartenait à M. André Suard, président, d'ouvrir la séance jubilaire, en souhaitant la bienvenue à nos invités, M. le doyen Monnard, révérend curé de Marly, président de la Fédération fribourgeoise des Caisses Raiffeisen ; M. Bucheler, fondé de pouvoir, représentant l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel à Saint-Gall ; les délégués des Caisses voisines de Saint-Martin et de Semsales, et plus spécialement M, le doyen Jean Tena, révérend prieur de Semsales ; les délégués des Conseils communal et paroissial de Progens ; la société de chant. M. le président saisit cette occasion pour remercier avec effusion M. l'abbé G. Bourgoin, révérend curé de la paroisse, qui assume les fonctions de caissier depuis 25 ans.

M. Reynold Pauchard, instituteur, nommé major de table, avait hâte de lui donner la parole, car en tant que caissier, M. le curé s'était chargé de rédiger la chronique de la Caisse.

M. l'abbé Bourgoin raconta tout d'abord dans quelles circonstances il fut amené à envisager la création d'une Caisse Raiffeisen dans sa paroisse, à la suite d'une visite faite en janvier 1936, à M. le prieur de Semsales. M. l'abbé Tena avait su montrer à son jeune confrère les avantages et le mécanisme d'une pareille institution dans nos campagnes.

De suite, M. le curé trouva auprès de ses paroissiens les appuis nécessaires. En moins de six semaines, il recueillit une dizaine d'adhésions, si bien que l'assemblée d'information, convoquée pour le 1er mars et animée par M. Bucheler, reviseur de l'Union, se mua en assemblée constitutive. La Caisse entrait en fonction le 10 mars suivant et, ce jour-là, le caissier ouvrait quatre carnets d'épargne, sur lesquels s'inscrivait la somme de fr. 316.—. A la fin de la première année, après dix mois d'activité, le bilan était de fr. 12 000.— et le compte d'exploitation accusait le très modeste bénéfice de fr. 11.—.

Le caissier releva que durant ce quart de siècle, les clients avaient déposé en épargne 1 million 143 000 francs, y compris fr. 71 000.— d'intérêts capitalisés sur 330 carnets, mais qu'ils en avaient retiré fr. 882 000.—, si bien qu'au 31 décembre 1960, le compte d'épargne accusait un solde de fr. 261 000.— répartis sur 228 livrets.

Une petite caisse travaille avec des moyens modestes. Si, pourtant, l'on ajoute les chiffres les uns aux autres, on obtient des sommes impressionnantes. Il en est ainsi du mouvement d'affaires, par exemple, qui dépassa largement le cap des dix millions de francs en onze mille opérations. Le rapporteur remarqua que « certaines grandes caisses en font autant en une année. Mais ces chiffres sont à l'image de notre petit village et démontre, chiffres en main, c'est le cas de le dire, l'utilité des petites Caisses Raiffeisen ».

Evoquant les relations avec l'Union suisse de Saint-Gall, M. le curé en souligna la cordialité et remercia l'organisation centrale de son appui constant et efficace.

Enfin, il se plut à rendre hommage aux vétérans, à M. André Suard, président, à M. Eloi Pauli, secrétaire du Comité de direction, qui, dès le début, furent à ses côtés pour assurer la bonne marche de la Caisse. Il les remercia de leur fidélité à la cause raiffeiseniste et associa à cet hommage MM. Ernest Suard, ancien président, Gustave Gobet et Séverin Haimoz, tous membres fondateurs, qui reçurent chacun un témoignage tangible de reconnaissance.

Ce rapport, écouté avec satisfaction, démontra éloquemment que la Caisse Raiffeisen de Progens est une institution viable, au service de la communauté villageoise.

Dans son allocution, M. Bucheler, reviseur de l'Union, dit sa joie de se retrouver à Progens. Il évoqua le souvenir de l'assemblée constitutive de 1936, à laquelle il assistait en qualité de représentant de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel ; il souligna enfin le rôle social des réserves des Caisses Raiffeisen.

M. le doyen Monnard, président de la Fédération Fribourg-romand des Caisses Raiffeisen, apporta les félicitations de la Fédération à la sympathique institution jubilaire et releva à son tour l'utilité de nos Caisses dans la distribution du petit crédit.

A ces félicitations se joignirent M. le doyen Tena, le « Père spirituel » de notre Caisse et les délégués des Caisses Raiffeisen de Semsales et de Saint-Martin.

Sous l'experte direction de M. Reynold Pauchard, instituteur, le chœur mixte paroissial agrémenta la soirée par quelques chœurs exécutés avec chaleur et brio. On eut le plaisir également d'entendre Mme Marthe Yerly et un trio formé par les membres de la famille Esseiva.

La fête jubilaire de la Caisse Raiffeisen est passée. Sans doute, les paroissiens de Progens s'intéresseront-ils toujours davantage à leur Caisse pour la faire vivre et la conduire à de nouveaux succès, à de nouveaux développements, afin que, dans 25 ans, les jeunes d'aujourd'hui puissent célébrer le jubilé d'or d'une institution autonome de crédit, que leurs parents ont voulue et qu'ils leur légueront ! ***

Assemblées ordinaires

Le Noirmont (Jura)

La Caisse Raiffeisen a tenu sa 36e assemblée générale ordinaire au Restaurant Montagnard, sous la présidence de M. Joseph Froidevaux.

Cette assemblée, qui réunissait plus de 150 membres, a écouté avec attention, successivement, le rapport de gestion du Comité de direction, présenté par le président, M. Joseph Froidevaux, l'exposé du caissier, M. Georges Gigon et le rapport et les propositions du Conseil de surveillance donnés par M. Marcel Maître.

Le rapport présidentiel relève la situation générale de la Caisse qui dépend de la situation économique de l'industrie et de l'agriculture. Cette dernière branche a subi, en 1960, une année très mauvaise, alors que l'industrie a connu une période extraordinairement favorable. Ces considérations ont joué dans les mêmes proportions sur la situation de la Caisse, qui peut être qualifiée de bonne.

Le caissier M. Georges Gigon donna ensuite un exposé général des comptes, dont nous n'extrayons que deux chiffres, qui démontrent le développement de la Caisse de crédit mutuel : prêts hypothécaires fr. 1 492 560.— environ, caisse d'épargne avec 444 déposants fr. 1 305 490.— en-

viron, soit une augmentation de près de 200 000 francs sur les chiffres de l'exercice précédent. Le bénéfice de l'exercice se monte à plus de fr. 7000.—.

Le rapport du Comité de surveillance présenté par M. Marcel Maître, donna un aperçu sur les vérifications et la tenue de la caisse qui furent satisfaisantes.

Lors des élections statutaires, MM. Elie Joly et Victor Froidevaux-Girardin, membres sortant de charges, furent réélus pour une nouvelle période au Comité de direction. D'autre part, M. Jean-Pierre Frésard fut aussi nommé au Comité.

L'Union suisse des Caisses de crédit mutuel à Saint-Gall a choisi cette occasion pour remettre à M. Joseph Froidevaux, président, un plateau dédicacé pour ses trente années d'activité au sein du Comité de direction de la Caisse locale. Il est à relever que c'est un cas très rare. M. Froidevaux a droit à nos félicitations et à notre reconnaissance pour la précieuse collaboration qu'il a apportée au développement de notre œuvre locale d'entraide.

Cette assemblée laissa à chacun la meilleure impression et la certitude que les rênes de la Caisse de crédit mutuel du Noirmont, tout au service de ses membres, sont entre de bonnes mains.

Mervelier (Jura)

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale ordinaire le dimanche 12 mars. Malgré le beau temps printanier, qui invitait plutôt à la promenade, 42 sociétaires ont répondu à l'appel.

Dans son rapport, le président du Comité de direction, M. François Fleury, juge, releva la belle activité de notre Caisse en 1960 et la progression de notre bilan de plus de fr. 40 000.—. Il eut une pensée délicate pour les membres défunts et particulièrement pour M. Alphonse Kottelat, cantonnier retraité, membre fondateur de notre Caisse, décédé dernièrement.

Le caissier, M. Clément Marquis, ancien receveur, signale dans son exposé le bel esprit d'épargne qui se manifeste dans notre jeunesse. Plus de fr. 455 445.45 de dépôts d'épargne, répartis sur 314 carnets, soit fr. 30 000.— de plus qu'à l'exercice précédent, figurent aujourd'hui au bilan. Tous les secteurs, aussi bien de l'actif que du passif enregistrent une activité normale qui se traduit par un excédent d'exploitation favorable. Le bilan est de fr. 701 179.02, le bénéfice net de fr. 2345.25 et la réserve se monte à fr. 31 497.27.

Puis, l'abbé Frund, président du Conseil de surveillance, après avoir relevé les termes flatteurs de l'Office central de revision, proposa à l'assemblée l'acceptation des comptes, le paiement d'un intérêt de 5 % aux parts sociales et remercia chaleureusement le président du Comité de direction et le caissier pour leur bonne gestion.

Soubey (Jura)

Dimanche 12 février, les sociétaires de la Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen, tenaient leur assemblée générale annuelle. M. E. Maître présenta le rapport du Comité de direction et M. l'abbé Montavon, révérend curé, celui du Comité de surveillance. Les comptes, présentés par M. André Vermeille, le dévoué et compétent caissier furent acceptés et dénotent la bonne marche de cette caisse locale.

Le bilan se monte à fr. 402 750.85, l'avoir à l'Union à fr. 222 275.—, les prêts hypothécaires à fr. 71 884.—. La Caisse d'épargne se monte à fr. 273 205.35. Le roulement de l'exercice 1960 représente fr. 567 585.85 en 354 opérations.

M. Maurice Choffat a été nommé membre du Comiteur directeur en remplacement de M. Albert Christe, décédé. Après la distribution des intérêts de la part sociale, les sociétaires s'en allèrent boire le verre de l'amitié.

Vollèges (Valais)

Selon une rotation établie, le village de Vens, hameau de notre commune, eut, en ce dernier dimanche d'avril, le privilège de recevoir dans ses murs les raiffeisenistes de Vollèges. Ce modeste village, propre et gai, situé sur la route qui conduit de Sembrancher au Col des Planches, paré de décors printaniers, sourit à ses hôtes.

Une magnifique salle, préparée pour la circonstance, est mise gracieusement à la disposition des participants par le propriétaire du Café de la Crevasse, M. S. Biolaz, vice-président de la commune.

C'est dans ce désor nouveau que M. J. Moulin, président du Comité de direction, ouvre la séance en saluant les coopérateurs qui ont répondu à la convocation. Il est tout heureux d'apporter aussi le salut raiffeiseniste à la population du village et en particulier à son représentant, M. Biolaz, à qui échoit le devoir de souhaiter la bienvenue à ses concitoyens. Il signale que c'est la première fois que son village reçoit les raiffeisenistes et il fait les meilleurs vœux pour la réussite de cette agréable journée.

Après ces aimables et encourageantes paroles, le président donne lecture de l'ordre du jour et la partie administrative se déroule sagement. Le procès-varba lde la dernière assemblée, ainsi que les différents rapports statutaires traitant de l'activité respective de chaque organe responsable orientent les sociétaires sur la marche de la coopérative. Au vu de ces considératinos, l'assemblée unanime vote les résolutions proposées par le président du Conseil de surveillance, M. Léonce Pellaud. C'est avec enthousiasme que les comptes de l'exercice sont adoptés. Ces comptes résultant d'une prudente administration et plus particulièrement de la clairvoyante compétnece du caissier, M. Jean Terrettaz, se répartissent ainsi :

Sociétaires : 120 ; bilan : fr. 1 179 000.— ; roulement : fr. 1 520 000.— ; bénéfice : fr. 3800.— ; réserve : fr. 42 000.—. Conformément au statut, une partie des deux comités a vu son mandat renouvelé pour une nouvelle période. Cependant, une démission intervenue au sein du Comité de direction a necessité une élection complémentaire. M. E. Hiroz a été appelé comme nouveau membre de ce comité.

Les principaux objets étant liquidés, le président a le grand palisir d'annoncer à l'assemblée qu'un membre du Comité de direction fête en ce jour ses 30 ans de service au sein de ce comité. Le président félicite l'heureux jubilaire, M. Alphonse Abbet, pour son labeur désintéressé et retrace les mérites acquis par ce secrétaire dévoué à la cause raiffeiseniste. L'Union suisse à Saint-Gall adresse également ses hommages et sa reconnaissance à l'heureux jubilaire et remet, par l'intermédiaire du président, un magnifique plateau aux armoiries Raiffeisen. à M. Abbet. Au nom de la Caisse locale, le président lui exprime toute la gratitude et la reconnaissance méritées.

C'est aux applaudissements répétés des sociétaires que M. Abbet, très ému, se lève pour remercier de l'attention dont il est l'objet en ce joru. Par quelques paroles venant du cœur, il dit sa satisfaction du devoir accompli.

Un verre de bon valaisan couronna cette gentille réunion familiale. Les deux dernières questions à l'ordre du jour sont liquidées rapidement. Le chapitre des propositions individuelles étant très peu utilisé, l'appel des membres commence et chacun se présente pour retirer l'intérêt de la part sociale.

Avant de clore la séance, le président invite les sociétaires à faire un geste pour le Bon Dieu. Une collecte sera faite en faveur de la construction de l'église d'une commune amie. Une somme rondelette fut le résultat de la générosité des participants.

Le président se fait un devoir de remercier chaleureusement pour cet acte de solidarité. Il adresse aussi à M. Biolaz sa sincère reconnaissance pour la chaleureuse réception de ce jour et lève la séance en donnant rendez-vous aux raiffeisenistes à Vollèges, l'année prochaine.

J. M.

Si tu sais bien employer l'argent, tu es son maître, sinon tu es son serviteur.

✳

Ce qui est difficile, ce n'est pas de gagner de l'argent, mais de le conserver.

✳

Roues
essieux, freins pour tous véhicules agricoles avec pneus ou pneus pleins. Roues pour brouettes. Changement du cercle pour roues à pneu.
FRITZ BÖGLI
Langenthal 11
Atelier de construction
Tél. (063) 2 14 02

études de constructions rurales
PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS
H. RAMAZZINA ARCHITECTE
13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

IMPRIMERIE FAVRE & FAVRE S.A. Lausanne

Ce signe de nos représentants:
SICHERHEITS TRESOR AG ZÜRICH
vous donne toute garantie pour nos coffrets de maison originaux dont la résistance au feu a été contrôlée.
Attention aux imitations!
Sicherheitstresor AG Zwinglistraße 15, Zürich

Il Congresso di Losanna

Favorito dal bel tempo si è svolto a Losanna, domenica e lunedì 7-8 maggio 1961, il congresso annuale delle Casse Rurali Raiffeisen svizzere, alla presenza di parecchi distinti ospiti e di circa 1800 delegati, di cui 36 ticinesi in rappresentanza di 17 Casse.

La giornata di domenica è stata riservata, come di consueto, quasi interamente alla parte ricreativa. Nel pomeriggio si sono svolte le diverse escursioni, parte in battello, parte in torpedone, mentre più tardi ebbe luogo l'assemblea generale della Cooperativa di fideiussione in una sala del palazzo FFS di Losanna.

La serata di benvenuto vedeva riuniti i delegati in una sala del Comptoir svizzero. Il vicedirettore dell'Unione, signor dr. Edelmann, porse ai delegati vibranti parole di benvenuto nelle quattro lingue nazionali.

Nel corso della serata i signori Louis Guisan, consigliere di stato, e Chevallaz, sindaco di Losanna, pronunciarono pure delle allocuzioni dando il benvenuto ai delegati ed agli Organi dell'Unione a nome della città e del cantone.

Il giorno dopo, il magnifico teatro di Beaulieu, pure situato nel complesso del Comptoir svizzero, accoglieva i delegati, ospiti e rappresentanti della stampa, per l'assemblea annuale. All'ultimo momento purtroppo il consigliere federale onorevole Bourgknecht comunicava di non poter partecipare all'assemblea poichè ammalato. I lavori assembleari venivano quindi aperti dal presidente dell'Unione svizzera, Dr. Eugster, il quale, dopo aver porto il benvenuto agli invitati ed ai delegati, si soffermò sui problemi dell'agricoltura svizzera sottolineando la necessità di un concreto rafforzamento della stessa.

Dopo aver commemorato i collaboratori scomparsi, ed in modo speciale i membri degli Organi dell'Unione, signor Walkmeister, membro del Consiglio di sorveglianza, e il signor Ernst Müller, membro del Consiglio di amministrazione, dava inizio alle trattande vere e proprie. Veniva dapprima completato l'ufficio assembleare con la nomina di due segretari del giorno e di quattro scrutatori, fra i quali il signor Malfanti, presidente della Cassa Rurale di Sonvico.

Prendeva quindi la parola il direttore dell'Ufficio di revisione signor Egger, per il rapporto sull'attività dell'ufficio di revisione e sulla situazione ed attività delle Casse affiliate. Egli sottolineò dapprima l'espansione delle Casse. In seguito ad 8 nuove fondazioni nello scorso anno, il loro numero è aumentato a 1066 con un totale di 126 231 soci. La cifra dei bilanci ha registrato un aumento dell'8,9 % o di circa 160 milioni di franchi, salendo a 1970 milioni, quindi a quasi due miliardi. L'utile netto conseguito per il 1960 è stato di 5,2 milioni di franchi o circa 250 000 franchi in più dell'anno precedente. Menzionando l'attuale situazione di alta congiuntura e di forte liquidità sul mercato dei capitali, il direttore Egger insisteva sull'importanza del fatto che le Casse Raiffeisen restino fedeli alla loro natura ed ai loro scopi, tenendo cioè avantutto in considerazione gli statuti ed i principi. Egli sottolineò altresì che le Casse Raiffeisen sono particolarmente destinate al piccolo e medio credito, e che le operazioni industriali non rientrano nel loro quadro di azione. Anche la presenza di abbondanti mezzi liquidi non deve indurre a derogare da norme sane e sperimentate nella concessione del credito, o violare perfino statuti e principi.

Nel rapporto sul conto perdite e profitti, sul bilancio della Cassa Centrale al 31 dicembre 1960, e sulla sua attività, il direttore signor Schwager esordiva dicendo che le buone aspettative nutrite per l'esercizio 1960 e da lui formulate in occasione del congresso precedente si erano avverate. Il bilancio della Cassa Centrale ha superato la somma di 389 milioni, con un aumento di 41 milioni di franchi nei confronti dell'esercizio precedente. Il beneficio netto ammonta a fr. 964 856.75, compreso il saldo a nuovo dell'anno precedente di circa fr. 31 500.—. Le prospettive per il 1961 non sono così promettenti come quelle per il 1960. Per la Cassa Centrale, che lavora con un margine di interesse esiguo, le possibilità di impiego di capitali a breve scadenza rivestono la massima importanza. Conseguentemente alla sua posizione di riserva di liquidità per le Casse affiliate, essa deve mantenere costantemente a disposizione degli ingenti capitali liquidi oppure capitali facilmente realizzabili. Quando la richiesta di capitali è molto forte, le possibilità di impiego di fondi a breve scadenza non mancano. Dall'inizio del 1961 però, non diminuscono soltanto le possibilità di investimento a breve scadenza, ma anche i saggi di interesse per

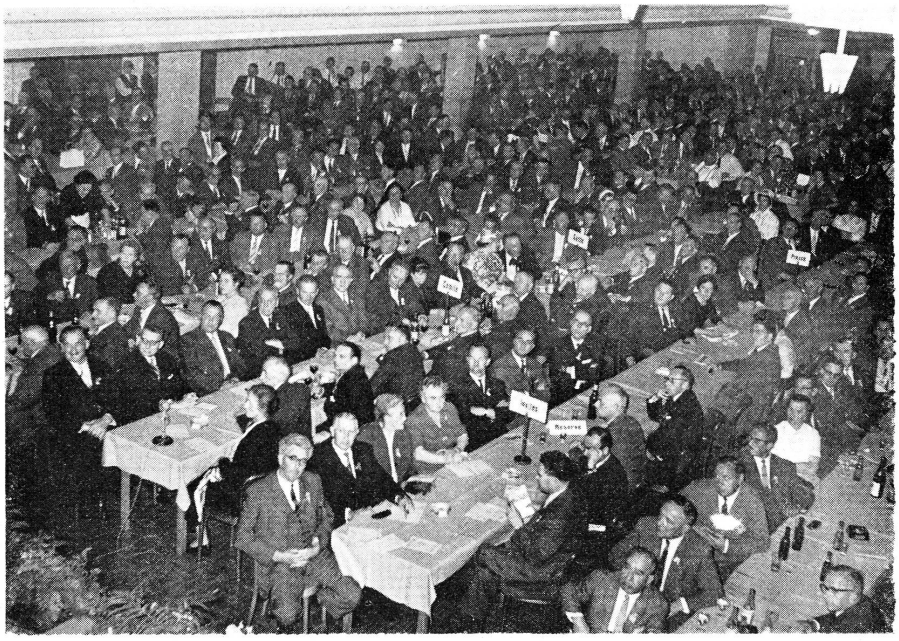

Alla serata di benvenuto.

questo genere di investimenti. Da principio anno la diminuzione comporta 1/2 % fino a 3/4 %. Per il semestre in corso — sempre secondo il direttor Schwager — non bisogna attendersi un cambiamento di questa tendenza, ciò che si potrebbe sperare per il secondo semestre, sebbene finora non si intravveda alcun segno precursore. Nel campo dei tassi ipotecari, al contrario, la situazione è più stabile. Il fatto che malgrado i fortissimi investimenti ci sia continuamente una elevata offerta di capitali è dovuto all'enorme afflusso di capitali dall'estero. L'avvenire è incerto e sarà quindi importante dedicare ogni attenzione all'evoluzione dell'attuale situazione.

Il presidente del Consiglio di sorveglianza, signor Michel, presentò quindi il rapporto di questo consiglio. Dopo aver affermato che in seguito agli accertamenti eseguiti in collaborazione con la S.A. fiduciaria e di revisione Revisa, i conti della Cassa Centrale possono essere definiti esatti, propose l'accettazione degli stessi, nonchè il versamento di un interesse del 4 1/2 % sulle quote sociali, il versamento al fondo di riserva di fr. 400 000.— ed il riporto in conto nuovo della somma restante di fr. 38 356.75. Egli mise poi in risalto la necessità dell'esistenza dell'Unione e della osservanza delle prescrizioni statutarie, dicendo tra l'altro : « Il nostro movimento è potente perchè siamo uniti. Esso sarà forte fintanto che i principi di Raiffeisen saranno rispettati, finchè resterà come i fondatori hanno voluto ch'esso sia, finchè i suoi aderenti collaboreranno nel migliore spirito di libertà e di disciplina. » Ed inolte : « Abbiamo fondato una Cassa Rurale ed abbiamo voluto che fosse « Raiffeisen » affinchè godesse del prestigio nato dal movimento raiffeisenista svizzero e beneficiasse del suo appoggio. Essa costituisce uno di quegli elementi liberamente saldati a questo blocco solido come la roccia, sotto l'egida del quale essa assicura il suo avvenire contro le incertitudini dei tempi. Noi, dirigenti della Cassa locale, siamo moralmente tenuti al rispetto degli obblighi assunti con l'affiliazione. Dobbiamo particolarmente applicare una politica di credito conforme alle prescrizioni statutarie. Ci sarebbe una rottura degli impegni mutualmente presi con l'Unione Centrale se la nostra Cassa si permettesse certe libertà d'azione incompatibili con gli statuti e con la carta fondamentale dell'organizzazione nazionale. »

L'assemblea approvava quindi i conti della Cassa Centrale al 31 dicembre 1960 come pure le proposte per la ripartizione dell'utile.

Prima di passare alla settima trattanda prendeva la parola il presidente del Consiglio di Stato vodese, on. Sollberger, al quale il presidente dell'Unione aveva rivolto un particolare benvenuto non solo poichè rappresentante del Governo, ma anche perchè socio della Cassa Rurale di Bex. L'onorevole Sollberger si espresse in modo molto cordiale e riconoscente nei confronti del delegati e della lora opera, soffermandosi al illustrare alcune particolarità del cantone di Vaud.

Veduta parziale dei delegati all'assembela generale.

Alle nomine complementari, l'assemblea doveva eleggere due persone in sostituzione di quelle decesse, rappresentanti la regione del canton Grigioni e quella della parte tedesca del canton Berna. Pur avendo preso da tempo contatto con le rispettive federazioni, l'Unione aveva ricevuto solo una candidatura per il Consiglio di amministrazione, proposta dalla Federazione dell'Oberland bernese, nella persona del signor Fritz Müller di Unterlangenegg, cassiere da 30 anni della Cassa di quel villaggio e membro da 19 anni del Comitato della Federazione. Il signor Müller veniva nominato all'unanimità, mentre la completazione del Consiglio di sorveglianza veniva rimandata alla prossima assemblea generale.

Nessun delegato avendo chiesto la parola all'ultima trattanda « Discussione generale », il presidente dell'Unione ringraziò tutti i partecipanti per l'attenzione dimostrata ed invitandoli a ritornare al loro lavoro quotidiano con rinnovato coraggio, fiducia in Dio e sè stessi, animati dal desiderio di perfezionare sempre più la comune opera sociale ed economica, dichiarò chiuso il 58mo Congresso. *Pell.*

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Ho un inquilino che da qualche mese non paga l'affitto. A più riprese gli ho chiesto il pagamento degli arretrati, ma fa orecchio da mercante. Io vorrei liberarmi da tale inquilino. Cosa debbo fare ?

R. — Mandi all'inquilino, a mezzo dello Ufficio Esecuzioni e Fallimenti, il precetto esecutivo con comminatoria di espulsione. Trascorso il termine utile senza che il pagamento sia fatto, Ella potrà chiedere lo sfratto con regolare istanza da insinuare alla Pretura.

* * *

D. — Un mio vicino al quale mi ero rivolto per ottenere un diritto di passo sul suo fondo, mi ha comunicato di concedermelo dietro pagamento di fr. 1000.—. Io sono d'accordo con tale condizione ma vorrei che la cosa fosse regolarizzata a norma di legge. La prego di dirmi in qual modo dovrei procedere.

R. — Non vi è altro da fare che stendere una convenzione in carta da bollo di 1 franco, includere le pattuizioni intercorse con la indicazione dei numeri di mappa che interessano. Poi si dovrà presentare una istanza all'Ufficio dei Registri affinchè il diritto di passo venga regolarmente inscritto. Alla istanza si dovrà unire la convenzione debitamente firmata dopo

aver avuto cura di provvedere alla legalizzazione delle firme. Inoltre si dovranno pure allegare gli estratti censuari riguardanti le particelle interessate nella convenzione.

* * *

D. — Il mio fondo è gravato da un passo a favore di altro proprietario. Tale passo taglia in mezzo il terreno. Ora io vorrei costruire una casetta. Posso dare il passo in altro posto ?

R. — Ella ha senz'altro il diritto di spostare il passo sul Suo terreno. Evidentemente tale passo dovrà essere concesso in maniera che possa essere esercitato come in precedenza e senza particolari difficoltà.

* * *

D. — Sulla mia casa ci sono 4 ipoteche della Banca dello Stato alla quale ho sempre pagato puntualmente gli interessi a fine giugno ed a fine dicembre. Ora vorrei ottenere dalla Cassa Rurale di qui una nuova ipoteca onde pagare le 4 precedenti mentre il resto dovrebbe servirmi per fare delle opere di riparazione al tetto. Come devo procedere verso la Banca dello Stato ?

R. — Nel caso segnalatomi Ella dovrà dare la disdetta dei 4 mutui prima della fine di giugno e per il 30 dicembre 1961. Nel frattempo potrà far allestire il mutuo ipotecario verso la Cassa Rurale e percepire l'eccedenza mentre che l'importo delle quattro ipoteche più spese di cancellazione potrà essere versato direttamente dalla Cassa alla Banca della Stato qualche giorno prima del 30 dicembre.

Avv. Emilio Induni.

Cronaca delle Casse

Brusio

Dietro regolare invito personale, si presentano i soci nella sala dei Fratelli Plozza a Brusio il giorno 16 aprile. L'egregio signor presidente, maestro Pietro Pianta, dà il benvenuto a tutti i presenti. All'appello si nota il grande interesse dei soci in quanto che anche i pochi assenti risultano quasi tutti scusati.

Dopo aver nominato due scrutatori, l'attuario prelegge il verbale dell'ultima assemblea generale, il quale viene accettato senza osservazioni.

Fa seguito la relazione morale del signor Presidente. Il relatore ci mette sott'occhio con chiarezza i punti salienti dell'annata scorsa, la quale si chiude con un risultato d'esercizio molto soddisfacente. Rimarca che l'alta congiuntura con l'afflusso di molto danaro si fa sentire anche da noi. Fa presente però la nota amara per l'agricoltura che diede ai contadini un'annata non consolante. Ci comunica che il numero dei soci è salito a 130. In complesso tutto si è sviluppato con sorprendente energia in questi otto anni di vita della cassa rurale. Le domande dei crediti poterono essere accordate a tutti i richiedenti. Noi presenti sentiamo con piacere che delle 1066 Casse Raiffeisen della Svizzera, in 60 anni della loro esistenza, nessuna ha mai fatto fallimento, grazie anzitutto al lavoro prestato gratuitamente dai rispettivi comitati e grazie al principio cristiano di aiutare il prossimo, ciò che porta sempre i suoi buoni frutti. Anima tutti di fiducia il sentire che nessuno dei depositanti ha mai perduto un centesimo. Il relatore ringrazia tutti i colleghi, cassiere, depositanti e debitori. All'applauso che segue uniamo qui un sentito grazie al signor Presidente per l'energia ed il solerte lavoro svolto, per il buon andamento della cassa a favore di noi soci.

Il Presidente del Consiglio di sorveglianza constata un consolidamento interno, uno sviluppo costante, pezze giustificative e atti di garanzia completamente in ordine. Attesta l'ottima amministrazione della Direzione e del Cassiere. Raccomanda di approvare i conti, dandone scarico ai competenti organi, ciò che tutti approvano.

Si passa alle nomine nelle quali risultano rieletti, a pieni voti, i membri già in carica.

Con l'augurio che la nostra cassa possa portare sempre maggior bene e prosperi a favore di tutti gli utenti, si chiude questa assemblea generale. Un socio.

Gordola

Sabato 29 aprile u.s. ha avuto luogo, nella sala comunale, l'assemblea generale ordinaria della locale Cassa Rurale, alla presenza di un buon numero di soci.

Dopo le parole di apertura del presidente, M.o Rocco Marzorini, l'assemblea ha ascoltato i rapporti del Comitato di direzione, del Cassiere e del Consiglio di sorveglianza sul movimento finanziario della Cassa, sui conti e sul bilancio per l'esercizio 1960.

I risultati dell'annata trascorsa sono stati molto soddisfacenti per la nostra Cassa, che è giunta al suo 14mo anno di vita. Al 31 dicembre 1960 i soci erano 81, con un aumento di 9 nei confronti dell'anno precedente. Il movimento generale della Cassa è stato di ben fr. 1 560 613.— e la somma di bilancio ha raggiunto i fr. 787 412.29, con un aumento di oltre fr. 240 000.— nei confronti dell'esercizio precedente. L'utile netto, devoluto al fondo di riserva, è stato di fr. 1250.90. Su proposta del Consiglio di sorveglianza l'assemblea con voto unanime, ha approvato i conti per l'esercizio 1960.

Si è passato in seguito alle nomine statutarie. Sono stati riconfermati, per un periodo di quattro anni, i due membri del Comitato di direzione il cui mandato era giunto a scadenza : Enrico Scaroni e Giuseppe Jola. Pure riconfermati con voto unanime i due membri del Consiglio di sorveglianza, M.o Cesare Scattini e Siro Matasci.

Alle eventuali, diverse sono state le proposte dei soci per un sempre maggiore sviluppo di questa provvida istituzione che tanto bene ha già fatto nel nostro Comune e che indubbiamente potrà ancora fare in misura maggiore se l'appoggio e la fiducia della popolazione continuerà a manifestarsi in misura sempre crescente, come si è verificato in questi ultimi anni.

Capolago

La sera del 18 aprile scorso si è radunata l'assemblea ordinaria della nostra Cassa Rurale per discutere ed approvare i conti ed il bilancio dell'anno 1960.

Alla presenza di numerosi soci, il Presidente del Comitato di Direzione signor Giuseppe Luisoni ed il Cassiere signor Gualtiero Maderni, con esaurienti relazioni, hanno presentato l'ottimo risultato di quello che è stato il settimo esercizio della nostra Istituzione che conta attualmente 54 soci e che ha visto il deposito raggiungere la somma di oltre 600 mila franchi con 130 libretti. Il bilancio ha superato i 650 mila franchi con un movimento generale di oltre un milione, ciò che ha reso possibile la concessione di prestiti di circa 460 mila franchi, con ottime garanzie, ed un beneficio netto di 3700 franchi nel solo 1960.

Dopo il rapporto del Consiglio di sorveglianza letto dal vicepresidente signor Aldo Bernasconi e che invitava l'assemblea all'approvazione dell'esercizio in parola, i conti ed il bilancio vennero accettati alla unanimità, e così si è resa possibile la distribuzione di un interesse lordo del 5 % sulle quote sociali.

Nel corso della seduta si procedette pure a diverse nomine : come presidente del Consiglio di sorveglianza, al posto del signor Florindo Vassalli eletto nel Comitato di direzione, fu chiamato il signor Aldo Bernasconi, mentre il signor Giuseppe Sulmoni venne chiamato a far parte dello stesso consiglio.

Il presidente rispondeva poi in modo chiaro e soddisfacente alle interrogazioni presentate da diversi soci e chiudeva la seduta con gli auguri rituali. dr.

Un gruppo dei delegati ticinesi a Losanna.

Régie des annonces : Annonces Suisses S. A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales. Prix du mm. : 15 ct. • Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 4 francs. Abonnements facultatifs : 3 francs. Abonnements privés : 5 francs